



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.7/2008/22  
10 septembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des normes de qualité  
des produits agricoles

Soixante-quatrième session  
Genève, 3-6 novembre 2008  
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**TEXTES RECOMMANDÉS POUR ADOPTION EN TANT QUE  
NOUVELLES NORMES CEE-ONU**

**NORME CEE-ONU POUR LA VIANDE DE CANARD  
– CARCASSES ET PARTIES**

Note du secrétariat\*

Le présent texte est soumis au Groupe de travail pour approbation, en tant que nouvelle norme pour la viande de canard.

Ce texte a été établi à partir du document ECE/TRADE/C/WP.7/GE.11/2008/7, dont le contenu a été arrêté à la session d'avril 2008 de la Section spécialisée de la normalisation de la viande.

---

\* Le présent document a été soumis par la Division du commerce et du bois après la date limite fixée pour la documentation officielle, faute de ressources disponibles.

**TABLE DES MATIÈRES**

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| 1. Introduction .....   | 4           |
| 1.1 Normes CEE-ONU pour les produits carnés .....   | 4           |
| 1.2 Portée .....  | 5           |
| 1.3 Application.....  | 5           |
| 1.4 Adoption et publication – Historique .....  | 5           |
| 2. Caractéristiques minimales .....   | 6           |
| 3. Prescriptions spécifiées par l'acheteur .....  | 6           |
| 3.1 Prescriptions supplémentaires.....  | 6           |
| 3.2 Espèce .....  | 7           |
| 3.3 Produit/partie .....  | 7           |
| 3.3.1 Code produit/partie.....  | 7           |
| 3.3.2 Os.....   | 7           |
| 3.3.3 Peau .....  | 7           |
| 3.4 Refroidissement .....   | 8           |
| 3.5 Historique des étapes de production .....   | 10          |
| 3.5.1 Traçabilité.....  | 10          |
| 3.5.2 Catégories de canards.....  | 10          |
| 3.5.3 Méthodes de production .....  | 10          |
| 3.5.4 Système d'alimentation .....  | 11          |
| 3.5.5 Mode d'abattage .....   | 13          |
| 3.5.6 Système de refroidissement.....   | 13          |
| 3.5.7 Traitement antimicrobien .....  | 14          |
| 3.6 Niveau de qualité .....   | 15          |
| 3.7 Indications à apposer ou à attacher sur les unités de commercialisation<br>des carcasses et parties de canard ..... | 15          |
| 3.7.1 Mentions obligatoires .....   | 15          |
| 3.7.2 Autres indications.....   | 16          |
| 3.8 Dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle<br>de conformité .....                              | 16          |

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| 3.9 Dispositions concernant l’emballage, l’entreposage et le transport .....                          | 17          |
| 3.9.1 Poids de la pièce.....  | 17          |
| 3.9.2 Emballage primaire .....  | 18          |
| 3.9.3 Étiquetage pour le consommateur.....  | 20          |
| 3.9.4 Poids du colis primaire.....  | 20          |
| 3.9.5 Emballage secondaire.....   | 20          |
| 3.9.6 Poids du colis secondaire .....   | 21          |
| 3.9.7 Format de codage applicable à l’emballage et au conditionnement<br>de la viande de canard ..... | 22          |
| 4. Prescriptions de l’acheteur – Code CEE-ONU pour la viande de canard .....                          | 22          |
| 4.1 Définition du code .....  | 22          |
| 4.2 Exemple .....   | 23          |
| 5. Descriptions de carcasses et parties .....   | 24          |
| 5.1 Liste multilingue des produits .....  | 24          |
| 5.2 Diagramme du squelette du canard.....   | 27          |
| 5.3 Parties du canard.....  | 28          |
| <b>Annexes</b>  |             |
| I. SYSTÈME DE CODIFICATION.....   | 50          |
| 1. Objet du système GS1 .....   | 50          |
| 2. Utilisation du Code CEE-ONU dans le système GS1 .....  | 50          |
| 3. Application du système dans la chaîne d’approvisionnement.....                                     | 52          |
| 4. Utilisation des définitions des découpes de viande<br>de la CEE-ONU dans le GDSN .....             | 53          |
| II. ADRESSES.....   | 55          |

## NORME CEE-ONU POUR LA VIANDE DE CANARD – CARCASSES ET PARTIES

### 1. Introduction

#### 1.1 Normes CEE-ONU pour les produits carnés

Les normes CEE-ONU pour les produits carnés ont pour but de faciliter le commerce en recommandant une terminologie internationale à l'usage des acheteurs et des vendeurs. Cette terminologie décrit les morceaux de viande qui font couramment l'objet d'un commerce international et définit un système de codification destiné à faciliter la communication et les transactions électroniques. Comme les textes seront régulièrement actualisés, les délégations qui estimerait qu'il faut y ajouter d'autres produits, ou que les produits considérés ne sont pas correctement définis ou ne sont plus échangés, sont invitées à contacter le secrétariat de la CEE.

La présente publication a été établie sous les auspices de la Section spécialisée de la normalisation de la viande de la CEE. Elle s'inscrit dans une série de normes que la CEE a élaborées ou qu'elle prévoit d'élaborer.

Le tableau ci-après renseigne sur les espèces pour lesquelles des normes CEE-ONU existent ou en sont à différents stades d'élaboration et sur leur identification selon le code CEE-ONU de la viande (voir chap. 4).

Pour de plus amples informations, consulter le site Web de la CEE à l'adresse:  
<http://www.unece.org/trade/agr>.

L'annexe I contient une description du système de codification, lequel définit un code d'identification pour l'utilisation du code CEE-ONU.

| Espèce           | Code (champ 1) |
|------------------|----------------|
| Bovine (bœuf)    | 10             |
| Bovine (veau)    | 11             |
| Porcine (porc)   | 30             |
| Ovine (mouton)   | 40             |
| Caprine (chèvre) | 50             |
| Lama             | 60             |
| Alpaga           | 61             |
| Poulet           | 70             |
| Dinde            | 71             |
| Canard           | 72             |
| Abats            | 90             |

## 1.2 Portée

La présente norme recommande une terminologie internationale pour les carcasses et parties (ou découpes) de canard (*Anas Platyrhyncos* et *Cairina moschata*) brutes (non transformées), commercialisées en tant que produits propres à la consommation humaine. Les produits contenant des additifs («préparations à base de canard») ne sont pas inclus. La norme offre à l'acheteur un éventail de possibilités concernant la manutention, le conditionnement et le contrôle de conformité, qui sont conformes à de bonnes pratiques commerciales pour la viande et les produits carnés destinés au commerce international.

Pour commercialiser les carcasses et parties de canard sur le marché international, il est nécessaire d'appliquer les dispositions législatives concernant la normalisation des aliments et le contrôle vétérinaire. La présente norme ne prétend pas traiter de ces aspects, qui font l'objet d'autres textes et pour lesquels elle renvoie à la législation nationale ou internationale ou aux exigences du pays importateur.

La norme fait référence à d'autres accords, normes et codes d'usages internationaux dont l'objectif est de maintenir la qualité après expédition et de donner aux gouvernements des indications sur certains aspects de l'hygiène alimentaire, de l'étiquetage et d'autres questions qui n'entrent pas dans son champ d'application. Pour les prescriptions en matière de santé et de salubrité, les *Normes, lignes directrices et codes d'usages* de la *Commission du Codex Alimentarius* sont les sources internationales à consulter.

## 1.3 Application

Les fournisseurs sont tenus de livrer des produits conformes à toutes les clauses des contrats et des cahiers des charges, et il leur est conseillé de mettre en place un système de contrôle de la qualité à cette fin.

Pour avoir la certitude que les marchandises sont conformes à ces prescriptions détaillées, l'acheteur peut faire appel aux services d'un tiers indépendant et neutre pour s'assurer que le produit correspond aux options qu'il a spécifiées. Le texte de la norme s'accompagne de photographies de carcasses et de certaines parties et découpes commerciales afin de permettre une meilleure compréhension de ses dispositions.

## 1.4 Adoption et publication – Historique

Comme suite à la recommandation formulée par la Section spécialisée, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles a adopté le présent document à sa XXX session (référence: ECE/TRADE/C/WP.7/XXX).

Les normes CEE-ONU pour la viande sont examinées trois ans après leur publication. Si nécessaire, de nouvelles éditions en sont alors publiées. Les changements qui réclament un suivi immédiat sont publiés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante:  
<http://www.unece.org/trade/agr/standards.htm>.

## 2. Caractéristiques minimales

La viande doit provenir de bêtes saines abattues dans des établissements exploités conformément aux règlements applicables à la sécurité et au contrôle des denrées alimentaires.

Les carcasses et parties doivent être:

- Intactes, compte tenu de la présentation;
- Exemptes de caillots de sang ou de poudre d'os;
- Exemptes de toute matière étrangère visible (salissures, bois, particules métalliques, etc.)<sup>1</sup>;
- Exemptes d'odeur désagréable;
- Exemptes de contamination fécale;
- Exemptes d'épanchements de sang indésirables;
- Exemptes de viscères, trachée, œsophage, organes reproducteurs matures et poumons<sup>2</sup>;
- Pratiquement exemptes de plumes et d'hématomes<sup>3</sup>;
- Exemptes de brûlures de congélation<sup>4</sup>;
- Exemptes de décoloration biliaire<sup>3</sup>.

## 3. Prescriptions spécifiées par l'acheteur

Les paragraphes ci-après définissent les prescriptions qui peuvent être spécifiées par l'acheteur et indiquent les codes à utiliser pour le codage CEE-ONU de la viande de canard (voir chap. 4). Le codage CEE-ONU pour l'emballage de la viande de canard est décrit au paragraphe 3.9.

### 3.1 Prescriptions supplémentaires

Les prescriptions supplémentaires spécifiées par l'acheteur qui ne sont pas prévues dans la codification (par exemple si le code 9 «autre» est utilisé) ou qui donnent des précisions supplémentaires sur le produit ou la description de l'emballage doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur et être stipulées de façon appropriée.

---

<sup>1</sup> Sur demande de l'acheteur, les morceaux de viande seront soumis au détecteur de particules métalliques.

<sup>2</sup> Sauf lorsque ces organes font partie du morceau spécifié.

<sup>3</sup> Cela n'est autorisé que si le vendeur l'indique et dans la mesure où la législation nationale et la qualité choisie le permettent.

<sup>4</sup> Par brûlure de congélation, on entend le dessèchement irréversible, localisé ou étendu, de la surface du produit, qui peut se manifester par un changement partiel ou total de la couleur originale (généralement plus pâle), et/ou de la consistance (sécheresse, spongiosité).

### 3.2 Espèce

Le code pour le canard dans le champ 1 tel que défini au paragraphe 1.1 est 72.

### 3.3 Produit/partie

#### 3.3.1 Code produit/partie

Le code de produit à quatre chiffres dans le champ 2 est défini dans le chapitre 5.

#### 3.3.2 Os

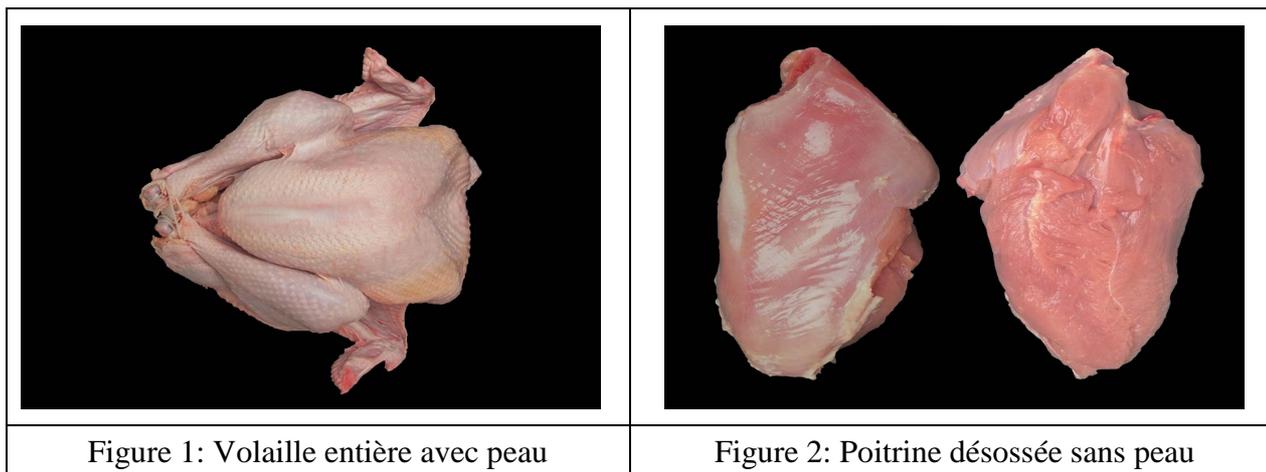
Les carcasses et parties de canard varient comme suit en ce qui concerne la présentation des os.

| Code de l'os<br>(champ 3a) | Catégorie             | Description  |
|----------------------------|-----------------------|--|
| 0                          | Non spécifiée         |  |
| 1                          | Avec os               | Les os n'ont pas été enlevés du produit                |
| 2                          | Partiellement désossé | Certains os, mais pas tous, ont été enlevés du produit |
| 3                          | Sans os               | Tous les os ont été enlevés du produit                 |
| 4-9                        | Codes non utilisés    |  |

#### 3.3.3 Peau

Les carcasses et parties de canard varient comme suit en ce qui concerne la présentation de la peau:

| Code de la peau<br>(champ 3b) | Catégorie          | Description                                       |
|-------------------------------|--------------------|---|
| 0                             | Non spécifiée      |   |
| 1                             | Avec peau          | Produit avec la peau (fig. 1)                     |
| 2                             | Sans peau          | Produit dont toute la peau a été enlevée (fig. 2) |
| 3-9                           | Codes non utilisés |   |



### 3.4 Refroidissement

On entend ici par refroidissement les méthodes utilisées pour réduire la température interne d'un produit alimentaire à des fins de conservation et de préservation de la qualité microbiologique. Les carcasses et parties de canard peuvent être présentées réfrigérées, réfrigérées avec de la glace dans le contenant, réfrigérées avec de la neige carbonique dans le contenant, légèrement congelées, congelées, surgelées, surgelées individuellement (rapidement<sup>5</sup>) sans givrage («ice glazing») ou surgelées individuellement (rapidement<sup>5</sup>) avec givrage. Toutes les catégories ne sont pas utilisables dans toutes les régions. Selon la méthode de refroidissement employée, les tolérances concernant le poids du produit doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur. Il incombe à l'opérateur de veiller à ce que, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, la température ambiante soit propre à assurer à toutes les parties du produit, de manière uniforme, les températures internes suivantes:

| Code de refroidissement (champ 4) | Catégorie                     | Description  |
|-----------------------------------|-------------------------------|--|
| 0                                 | Non spécifiée                 |  |
| 1                                 | Viande réfrigérée             | La température interne du produit est maintenue en permanence entre -2 °C et +4 °C après la réfrigération suivant l'abattage   |
| 2                                 | Viande réfrigérée, avec glace | La température interne du produit est maintenue en permanence entre -2 °C et +4 °C après la réfrigération suivant l'abattage; dans le contenant, le produit est recouvert de glace (pas de neige carbonique) |

<sup>5</sup> Les délais et les températures pour la surgélation individuelle (rapide) doivent être conformes à la législation en vigueur dans le pays importateur. Exemple: dans l'Union européenne (voir Directive 89/108/CEE), la température requise doit être atteinte à un rythme minimum de 5 mm/h.

| Code de refroidissement (champ 4) | Catégorie   | Description  |
|-----------------------------------|---|--|
| 3                                 | Viande réfrigérée, avec neige carbonique (CO <sub>2</sub> ) <sup>6</sup>  | La température interne du produit est maintenue en permanence entre -2 °C et +4 °C après la réfrigération suivant l'abattage; dans le contenant, le produit est recouvert de neige carbonique (CO <sub>2</sub> )   |
| 4                                 | Viande légèrement congelée <sup>7</sup>                                   | La température interne du produit est maintenue en permanence entre -12 °C et -2 °C après la congélation   |
| 5                                 | Viande congelée   | La température interne du produit est maintenue en permanence à -12 °C ou moins après la congélation   |
| 6                                 | Viande surgelée   | La température interne du produit est maintenue en permanence à -18 °C ou moins après la surgélation   |
| 7                                 | Viande surgelée (rapidement <sup>5</sup> ) individuellement, sans givrage | Le produit est surgelé individuellement avant emballage et sa température interne est maintenue en permanence à -18 °C ou moins après la surgélation   |
| 8                                 | Viande surgelée (rapidement <sup>5</sup> ) individuellement, avec givrage | Le produit est surgelé individuellement avant emballage et sa température interne est maintenue en permanence à -18 °C ou moins après la surgélation. La méthode de givrage et la terminologie adoptée pour l'étiquetage doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur. La méthode utilisée et toute prise de poids due au givrage doivent être indiquées sur la description du produit/l'étiquette |
| 9                                 | Autres  | Peut être utilisé pour décrire tout autre mode de réfrigération ayant fait l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur  |

Les définitions des termes utilisés ci-dessus doivent être conformes à la législation du pays importateur.

<sup>6</sup> La neige carbonique ne doit pas être directement en contact avec le produit.

<sup>7</sup> Cette méthode de refroidissement est utilisée uniquement lorsque la viande doit être entreposée pendant une courte période pour la vente au détail.

### 3.5 Historique des étapes de production

#### 3.5.1 Traçabilité

Pour pouvoir satisfaire aux demandes qui pourraient être formulées par l'acheteur en ce qui concerne l'historique des étapes de production, il faut que des systèmes de traçabilité soient mis en place. La traçabilité exige l'application d'une méthode vérifiable d'identification des produits ou des lots de produits à toutes les étapes de la production. Les données concernant la traçabilité doivent permettre de déterminer si une réclamation est fondée, et la procédure suivie pour certifier la conformité doit correspondre aux dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle de conformité énoncées dans le paragraphe 3.8.

#### 3.5.2 Catégories de canards

L'acheteur peut préciser la catégorie, en indiquant le sexe, une fourchette de poids ou l'âge.

| Code de la catégorie (champ 5) | Catégorie                      | Description  |
|--------------------------------|--------------------------------|--|
| 0                              | Non spécifiée                  | Pas de catégorie spécifiée   |
| 1                              | Canetons                       | Âgés de moins de 4 semaines  |
| 2                              | Jeunes canards                 | Âgés de moins de 8 semaines (56 jours) et de moins de 12 semaines dans le cas des jeunes canards de Barbarie. Le bréchet est souple. |
| 3                              | Canards prêts à gaver          | Âgés de 10 à 17 semaines, et de 13 à 23 semaines dans le cas des canards de Barbarie   |
| 4                              | Canards adultes                | Âgés de plus de 18 semaines, et de plus de 24 semaines dans le cas des canards de Barbarie   |
| 5                              | Canes pondeuses                | Âgées de plus de 21 semaines   |
| 6                              | Canes et canards reproducteurs | Âgés de plus de 26 semaines  |
| 7-8                            | Codes non utilisés             |  |
| 9                              | Autres                         |  |

Les définitions des termes utilisés ci-dessus doivent être conformes à la législation du pays importateur.

#### 3.5.3 Méthodes de production

L'acheteur peut spécifier une méthode de production. En tout état de cause, la production doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, c'est la réglementation du pays exportateur qui s'applique.

| Code de la méthode de production (champ 6) | Catégorie <sup>8</sup>          | Description  |
|--|---------------------------------|--|
| 0  | Non spécifiée                   | Pas de méthode spécifiée   |
| 1  | Élevage en milieu fermé         | Les canards sont élevés dans des poulaillers chauffés et pourvus d'une aération. Ils ne disposent pas d'un accès vers l'extérieur                                      |
| 2  | Élevage en libre parcours       | Les canards sont élevés dans des poulaillers chauffés qui sont soit pourvus d'une aération soit à parois latérales ouvertes. Ils disposent d'un accès vers l'extérieur |
| 3  | Élevage en pâturage             | Les canards sont élevés en plein air dans des enclos mobiles placés sur l'herbe lorsqu'ils ont plus de 3 semaines  |
| 4  | Élevage biologique <sup>9</sup> | Méthodes de production en conformité avec la réglementation du pays importateur concernant la production biologique  |
| 5  | Catégorie supérieure            | À définir  |
| 6-8  | Codes non utilisés              |  |
| 9  | Autres                          | Tout autre mode de production ayant fait l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur  |

### 3.5.4 Système d'alimentation

L'acheteur peut spécifier un système d'alimentation. En tout état de cause, l'alimentation doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, le système d'alimentation doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

<sup>8</sup> L'indication d'un mode d'élevage sur l'étiquette doit être conforme à la législation du pays importateur.

<sup>9</sup> Les méthodes de production biologique comprennent des systèmes d'alimentation spécifiques. La mention «élevage biologique» n'est donc pas répétée dans la rubrique «système d'alimentation».

| Code du système d'alimentation (champ 7) | Description   |
|--|---|
| 00                                       | Pas de système spécifié   |
| 01                                       | Système classique   |
| 02-09                                    | Codes non utilisés  |
| 10                                       | Alimentation exempte de FP  |
| 11                                       | Alimentation exempte de FP et de POA  |
| 12                                       | Alimentation exempte de FP, de POA et d'AC  |
| 13                                       | Alimentation exempte de FP, de POA, d'AC et d'OGM   |
| 14                                       | Alimentation exempte de FP et d'AC  |
| 15                                       | Alimentation exempte de FP, d'AC et d'OGM   |
| 16                                       | Alimentation exempte de FP et d'OGM   |
| 17-29                                    | Codes non utilisés  |
| 30                                       | Alimentation exempte de POA   |
| 31                                       | Alimentation exempte de POA et d'AC   |
| 32                                       | Alimentation exempte de POA et d'OGM  |
| 33                                       | Alimentation exempte de POA, d'AC et d'OGM  |
| 34-49                                    | Codes non utilisés  |
| 50                                       | Alimentation exempte d'AC   |
| 51                                       | Alimentation exempte d'AC et d'OGM  |
| 52-59                                    | Codes non utilisés  |
| 60                                       | Alimentation exempte d'OGM  |
| 61-98                                    | Codes non utilisés  |
| 99                                       | Tout autre système d'alimentation ayant fait l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur |

Les définitions des termes utilisés ci-dessous doivent être conformes à la législation du pays importateur:

- AC     Activateurs de croissance\*
- FP     Farine de poisson
- OGM    Produits obtenus à partir d'organismes génétiquement modifiés
- POA    Produits d'origine animale

\* Les activateurs de croissance comprennent les hormones ou antibiotiques administrés à des doses supérieures aux doses recommandées pour l'usage vétérinaire.

### 3.5.5 Mode d'abattage

L'acheteur peut spécifier un mode d'abattage. En tout état de cause, celui-ci doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, le mode d'abattage doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

| Code du mode d'abattage (champ 8) | Catégorie          | Description   |
|-----------------------------------|--------------------|---|
| 0                                 | Non spécifiée      |   |
| 1                                 | Classique          | Étourdissement avant saignée  |
| 2                                 | Casher             | Utilisation des procédures appropriées d'abattage rituel  |
| 3                                 | Halal              | Utilisation des procédures appropriées d'abattage rituel  |
| 4-8                               | Codes non utilisés |   |
| 9                                 | Autres             | Tout autre mode d'abattage autorisé ayant fait l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur |

### 3.5.6 Système de refroidissement

L'acheteur peut spécifier les systèmes de refroidissement, selon les indications données dans le tableau ci-dessous.

Les systèmes de refroidissement indiqués ci-après peuvent entraîner une augmentation de poids due à une absorption d'eau techniquement inévitable. La description du produit/l'étiquette doit indiquer le pourcentage d'eau contenue dans le produit si ce pourcentage est supérieur à la limite technique spécifiée dans la législation du pays importateur. En l'absence d'une telle législation, cette valeur limite doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur. Les méthodes utilisées pour déterminer la teneur en eau doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

| Code du système de refroidissement (champ 9) | Catégorie                                     | Description  |
|--|---|--|
| 0  | Non spécifiée                                 |  |
| 1  | Refroidissement par immersion (sans additifs) | Le produit est réfrigéré à contre-courant dans de l'eau froide                                     |
| 2  | Refroidissement par immersion (avec additifs) | Le produit est réfrigéré à contre-courant dans de l'eau froide contenant des agents antimicrobiens |
| 3  | Refroidissement à l'air (sans additifs)       | Le produit est réfrigéré à l'air froid   |

| Code du système de refroidissement (champ 9) | Catégorie  | Description  |
|--|--|--|
| 4  | Refroidissement à l'air (avec additifs)                | Le produit est réfrigéré à l'air froid contenant des agents antimicrobiens   |
| 5  | Refroidissement par aspersion ventilée (sans additifs) | Le produit est réfrigéré à l'air froid associé à une vaporisation fine d'eau   |
| 6  | Refroidissement par aspersion ventilée (avec additifs) | Le produit est réfrigéré à l'air froid associé à une vaporisation fine d'eau contenant des agents antimicrobiens                   |
| 7-8  | Codes non utilisés                                     |  |
| 9  | Autres   | Peut être utilisé pour décrire tout autre système de refroidissement ayant fait l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur |

### 3.5.7 Traitement antimicrobien

Les traitements ci-après peuvent intervenir avant et/ou après le refroidissement. Il peut s'agir de traitements physiques, chimiques ou biologiques, appliqués séparément ou conjugués, et conformes à la législation en vigueur du pays importateur.

| Code du traitement (champ 10) | Catégorie                                       | Description  |
|-------------------------------|---|--|
| 0                             | Non spécifiée                                   |  |
| 1                             | Sans traitement antimicrobien                   | Aucun traitement antimicrobien   |
| 2                             | Avec traitement(s) antimicrobien(s) spécifié(s) | Le(s) traitement(s) antimicrobien(s) doit (doivent) faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur |
| 3-9                           | Codes non utilisés                              |  |

### 3.6 Niveau de qualité

Le niveau de qualité des carcasses ou des parties peut être spécifié comme suit:

| Code de la qualité<br>(champ 11) | Catégorie              | Description   |
|----------------------------------|------------------------|---|
| 0                                | Non spécifiée          | Le produit satisfait aux conditions minimales énoncées au chapitre 2                                  |
| 1                                | Niveau de qualité n° 1 | Le produit est de première qualité <sup>10</sup>  |
| 2                                | Niveau de qualité n° 2 | Le produit est de deuxième qualité <sup>10</sup>  |
| 3-8                              | Codes non utilisés     |   |
| 9                                | Autres                 | Tout autre niveau ou système de qualité ayant fait l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur |

### 3.7 Indications à apposer ou à attacher sur les unités de commercialisation des carcasses et parties de canard

Toutes les indications doivent être vérifiables (voir aussi 3.5.1).

#### 3.7.1 Mentions obligatoires

Sans préjudice des prescriptions nationales du pays importateur, la liste ci-après indique les mentions à porter sur les étiquettes accompagnant les produits, pour les carcasses et parties de canard emballées:

- Dénomination du produit;
- Marque sanitaire/tampon d'inspection;
- Date limite de vente/de consommation (fixée selon les prescriptions de chaque pays);
- Conditions d'entreposage: par exemple «À entreposer à XX °C au maximum»;
- Identification appropriée de l'emballleur, du distributeur ou de l'expéditeur;
- Poids net en kilos (kg) (et éventuellement en livres (lb)).

---

<sup>10</sup> S'il est indiqué, le niveau de qualité doit être conforme à la législation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle législation, la définition du niveau de qualité doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

### 3.7.2 Autres indications

D'autres indications peuvent apparaître sur les étiquettes des produits, selon la législation du pays importateur, à la demande de l'acheteur ou sur décision du transformateur. Dans ce cas, ces indications doivent être vérifiables (voir aussi 3.5.1).

Elles peuvent notamment porter sur les points suivants:

- Pays de naissance;
- Pays d'élevage;
- Pays d'abattage;
- Pays de transformation/découpe;
- Pays de conditionnement;
- Pays d'origine: dans la présente norme, l'expression «pays d'origine» est réservée aux cas où la naissance, l'élevage, l'abattage, la transformation/découpe et le conditionnement sont intervenus dans le même pays;
- Méthodes de production et systèmes d'alimentation;
- Date de traitement/d'emballage;
- Qualité/classement;
- Mode d'abattage;
- Système de refroidissement;
- Race de canards;
- Eau absorbée, en pourcentage (voir 3.5.6).

### 3.8 Dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle de conformité

L'acheteur peut faire appel à une tierce partie pour contrôler la conformité, s'agissant du niveau de qualité/classement du produit, du respect des options qu'il a spécifiées et/ou de l'identification de l'animal. Les éléments suivants peuvent être contrôlés séparément ou conjointement comme suit:

**Niveau de qualité/classement du produit:** Une tierce partie examine le produit et certifie qu'il présente le niveau de qualité demandé. Son nom et la norme de qualité à appliquer doivent être indiqués comme spécifié au paragraphe 3.1.

**Désignation commerciale:** Une tierce partie examine le produit et certifie qu'il satisfait aux options choisies par l'acheteur telles qu'elles sont indiquées dans la désignation

commerciale, sauf pour le niveau de qualité. Son nom doit être indiqué comme spécifié au paragraphe 3.1. L'acheteur a aussi la possibilité d'indiquer les options particulières qu'il a choisies et qui doivent être certifiées après le nom de la tierce partie.

**Identification du canard/du lot:** Une tierce partie certifie après examen que le produit satisfait aux prescriptions spécifiées. Son nom et les prescriptions doivent être indiqués comme spécifié au paragraphe 3.1.

| Code du contrôle de la conformité (champ 14) | Catégorie   |
|--|---|
| 0  | Non spécifiée   |
| 1  | Niveau de qualité/classement du produit                                       |
| 2  | Désignation commerciale   |
| 3  | Identification du canard/du lot   |
| 4  | Niveau de qualité et désignation commerciale                                  |
| 5  | Niveau de qualité et identification du canard/du lot                          |
| 6  | Désignation commerciale et identification du canard/du lot                    |
| 7  | Niveau de qualité, désignation commerciale et identification du canard/du lot |
| 8  | Code non utilisé  |
| 9  | Autres  |

### 3.9 Dispositions concernant l'emballage, l'entreposage et le transport

Les conditions d'entreposage avant l'expédition et les engins utilisés pour le transport sont adaptés aux caractéristiques physiques et, en particulier, aux caractéristiques thermiques des carcasses et parties (réfrigérées ou congelées) de canard et sont conformes aux prescriptions du pays importateur. L'attention est appelée sur les dispositions de l'*Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP)* (ECE/TRANS/165).

#### 3.9.1 Poids de la pièce

Le terme «pièce» s'entend d'une volaille entière, d'une volaille découpée en morceaux ou d'une partie de volaille, spécifiée dans la description du produit. Le poids de la pièce n'inclut pas le poids de l'emballage. Le poids peut également être indiqué sous forme d'une fourchette de poids. Dans ce cas, la définition des fourchettes de poids de même que leur application et leur vérification doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

L'acheteur et le vendeur peuvent, d'un commun accord, indiquer le poids de chaque pièce comme suit:

| Code du poids de la pièce<br>(champ P1) | Catégorie/Description         |
|---|-------------------------------|
| 0                                       | Non spécifiée                 |
| 1                                       | Fourchette de poids spécifiée |
| 2                                       | Poids spécifié                |
| 3-8                                     | Codes non utilisés            |
| 9                                       | Autres                        |

### 3.9.2 Emballage primaire

L'emballage primaire, qui est en contact direct avec le produit, est utilisé pour conditionner le produit selon qu'il est destiné à la vente individuelle ou aux collectivités. Il est placé à l'intérieur d'un contenant d'expédition pour le transport et peut contenir une ou plusieurs pièces. Les emballages primaires peuvent être définis comme suit:

| Code de l'emballage<br>primaire (champ P2) | Catégorie   | Description  |
|--|---|--|
| 00   | Non spécifiée   |  |
| 01   | Sachet en plastique                                   | Emballage formé d'une pellicule souple en plastique enveloppant le produit et fermé par les méthodes couramment utilisées dans le commerce. Une feuille de plastique dans une caisse est considérée comme faisant partie du contenant d'expédition (récipient de transport) et non pas comme un emballage intérieur. |
| 02   | Sachet en plastique,<br>sous vide                     | Sachet en plastique ou autre matériau analogue qui adhère au produit après expulsion de l'air par aspiration et thermoscellage.  |
| 03   | Sachet en plastique,<br>réutilisable                  | Sachet en plastique ou autre matériau analogue à fermeture par emboîtement qui peut être ouvert et refermé à plusieurs reprises.   |
| 04   | Sachet en plastique<br>sous atmosphère<br>protectrice | Sachet en plastique ou autre matériau analogue qui est rempli d'un gaz et scellé pour maintenir la qualité du produit.   |
| 05   | Conditionnement<br>sous blister, portions             | Sachet en plastique ou autre matériau analogue qui est utilisé pour envelopper des portions individuelles de produit.  |

| Code de l'emballage primaire (champ P2) | Catégorie                              | Description   |
|---|--|---|
| 06                                      | Barquette                              | Contenant peu profond, à fond plat, en polystyrène ou autre matériau plastique analogue. Le produit est placé dans la barquette et le tout est recouvert d'un film plastique. Un coussin peut être placé dans la barquette sous le produit pour absorber l'excès d'humidité.  |
| 07                                      | Barquette, sous atmosphère protectrice | Contenant peu profond, à fond plat, en polystyrène ou autre matériau plastique analogue. Le produit est placé dans la barquette sur un coussin absorbant l'humidité et le tout est recouvert d'un film plastique. Du gaz y est ensuite introduit et l'emballage est scellé pour maintenir la qualité du produit.  |
| 08                                      | Coupe/pot                              | Contenant en papier, plastique ou autre matériau rigide et étanche, à fond plat fermé par un couvercle.   |
| 09                                      | Boîte carton                           | Contenant en papier qui renferme le produit et qui est placé à l'intérieur d'un emballage. La boîte carton peut: a) être imprégnée et/ou enduite de paraffine, ou b) être doublée d'un film plastique ou d'un sachet en polyéthylène. Elle est fermée selon les méthodes courantes du commerce. L'acheteur qui choisit ce contenant doit également spécifier l'emballage extérieur dans lequel la boîte carton sera placée. |
| 10-97                                   | Codes non utilisés                     |   |
| 98                                      | Pas d'emballage                        | Le produit n'est pas placé dans un emballage destiné à la vente individuelle ou aux collectivités (il est par exemple emballé directement dans un contenant en plastique consigné, une caisse doublée, un récipient de vrac, etc.).   |
| 99                                      | Autre emballage                        |   |

### 3.9.3 Étiquetage pour le consommateur

L'étiquetage de l'emballage primaire à l'intention du consommateur peut être spécifié comme suit:

| Code de l'étiquetage pour le consommateur (champ P3) | Catégorie/Description   |
|--|---|
| 0  | Non spécifiée   |
| 1  | Étiquetée: des étiquettes à l'intention du consommateur sont apposées sur l'emballage. Elles doivent être conformes aux prescriptions du pays de destination. |
| 2  | Non étiquetée   |
| 3-9  | Codes non utilisés  |

### 3.9.4 Poids du colis primaire

Le poids du contenu du colis primaire est la somme du poids des pièces contenues dans l'emballage, tel que défini au paragraphe 3.9.1. Il peut également être indiqué sous forme d'une fourchette de poids. Dans ce cas, la définition des fourchettes de poids de même que leur application et leur vérification doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

| Code du poids du colis primaire (champ P4) | Catégorie/Description         |
|--|-------------------------------|
| 0  | Non spécifiée                 |
| 1  | Fourchette de poids spécifiée |
| 2  | Poids spécifié                |
| 3-8  | Codes non utilisés            |
| 9  | Autres                        |

### 3.9.5 Emballage secondaire

Les emballages secondaires sont utilisés pour protéger et identifier le produit pendant le transport. Ils se composent de un ou plusieurs colis primaires. Ils doivent être étiquetés conformément aux prescriptions du pays de destination. Les emballages secondaires peuvent être identifiés comme suit:

| Code de l'emballage secondaire (champ P5) | Catégorie                          | Description  |
|---|------------------------------------|--|
| 0   | Non spécifiée                      |  |
| 1   | Boîte, non doublée, non paraffinée | Contenant en carton ondulé. Fermé au moyen de rubans (adhésifs), de sangles ou par d'autres méthodes acceptées dans le commerce.   |
| 2   | Boîte, doublée, non paraffinée     | Contenant en carton ondulé dont les parois intérieures sont doublées d'un sachet formé d'un film plastique. Fermé au moyen de rubans (adhésifs), de sangles ou par d'autres méthodes acceptées dans le commerce. |
| 3   | Boîte, non doublée, paraffinée     | Caisse en carton ondulé imprégnée et/ou enduite de paraffine aux fins d'étanchéité. Fermée au moyen de rubans (adhésifs), de sangles ou par d'autres méthodes acceptées dans le commerce.                        |
| 4   | Contenant consigné                 | Contenant ou «fourre-tout» en plastique ou autre matériau autorisé qui est récupéré par le fabricant après la livraison.   |
| 5   | Récipient de vrac, non consigné    | Grand contenant en carton ondulé qui n'est pas récupéré par le fabricant après la livraison, qui peut être ou non imprégné de paraffine ou doublé d'un sachet en film plastique.                                 |
| 6   | Récipient de vrac, consigné        | Grand contenant en plastique ou autre matériau autorisé qui est récupéré par le fabricant après la livraison.  |
| 7-8                                       | Codes non utilisés                 |  |
| 9   | Autres                             |  |

### 3.9.6 Poids du colis secondaire

Le poids du colis secondaire est indiqué sous la forme d'un nombre à cinq chiffres avec une décimale (0000,0 kg). Les tolérances concernant le poids du colis secondaire et les fourchettes de poids sont déterminées par l'acheteur et le vendeur comme indiqué au paragraphe 3.9.1.

| Code du poids du colis secondaire (champ P6) | Catégorie/Description  |
|--|--|
| 00000  | Non spécifiée  |
| 00001-99999                                  | Poids indiqué en kg sous la forme d'un nombre à cinq chiffres (0000,0) |

### 3.9.7 Format de codage applicable à l'emballage et au conditionnement de la viande de canard

Le tableau ci-après montre comment est appliqué le format de codage pour décrire l'emballage et le conditionnement du canard:

| Champ | Description                        | Paragraphe | Fourchette de codes |
|-------|------------------------------------|------------|---------------------|
| P1    | Poids de la pièce                  | 3.9.1      | 0-9                 |
| P2    | Emballage primaire                 | 3.9.2      | 00-99               |
| P3    | Étiquetage de l'emballage primaire | 3.9.3      | 0-9                 |
| P4    | Poids du colis primaire            | 3.9.4      | 0-9                 |
| P5    | Emballage secondaire               | 3.9.5      | 0-9                 |
| P6    | Poids du colis secondaire          | 3.9.6      | 00000-99999         |

## 4. Prescriptions de l'acheteur – Code CEE-ONU pour la viande de canard

### 4.1 Définition du code

Ce code, qui comporte 14 champs et 20 chiffres (dont deux ne sont pas utilisés), correspond à une combinaison des codes définis dans les chapitres 3 et 5.

| N°  | Description            | Paragraphe | Fourchette de codes |
|-----|------------------------|------------|---------------------|
| 1   | Espèce                 | 3.2        | 00-99               |
| 2   | Produit/partie         | 5          | 0000-9999           |
| 3a) | Os                     | 3.3.2      | 0-9                 |
| 3b) | Peau                   | 3.3.3      | 0-9                 |
| 4   | Refroidissement        | 3.4        | 0-9                 |
| 5   | Catégorie              | 3.5.2      | 0-9                 |
| 6   | Méthodes de production | 3.5.3      | 0-9                 |
| 7   | Système d'alimentation | 3.5.4      | 00-99               |
| 8   | Mode d'abattage        | 3.5.5      | 0-9                 |

| N° | Description                | Paragraphe | Fourchette de codes |
|----|----------------------------|------------|---------------------|
| 9  | Système de refroidissement | 3.5.6      | 0-9                 |
| 10 | Traitement antimicrobien   | 3.5.7      | 0-9                 |
| 11 | Qualité                    | 3.6        | 0-9                 |
| 12 | Champ non utilisé          | –          | 0-9                 |
| 13 | Champ non utilisé          | –          | 0-9                 |
| 14 | Contrôle de conformité     | 3.8        | 0-9                 |

#### 4.2 Exemple

L'exemple suivant décrit un jeune canard entier surgelé, avec abats, issu de l'élevage biologique, sans aucune farine de poisson utilisée dans son alimentation, réfrigéré à l'air froid sans additifs et sans traitement antimicrobien. Le canard est de qualité supérieure, et la qualité et la désignation commerciale doivent être certifiés par une société désignée par l'acheteur.

Ce produit porte le code CEE-ONU pour la viande de canard ci-après:  
**72010111624100311004**

| N°  | Description                | Caractéristique                                 | Valeur |
|-----|----------------------------|---|--------|
| 1   | Espèce                     | Canard  | 72     |
| 2   | Produit/partie             | Volaille entière (avec abats)                   | 0101   |
| 3a) | Os                         | Avec os   | 1      |
| 3b) | Peau                       | Avec peau                                       | 1      |
| 4   | Refroidissement            | Surgelé   | 6      |
| 5   | Catégorie                  | Jeune canard                                    | 2      |
| 6   | Méthode de production      | Biologique                                      | 4      |
| 7   | Système d'alimentation     | Sans farine de poisson                          | 10     |
| 8   | Mode d'abattage            | Non spécifié                                    | 0      |
| 9   | Système de refroidissement | Refroidissement à l'air<br>(sans additifs)      | 3      |
| 10  | Traitement antimicrobien   | Sans traitement<br>antimicrobien                | 1      |
| 11  | Qualité                    | Niveau de qualité n° 1                          | 1      |
| 12  | Champ non utilisé          | –   | 0      |
| 13  | Champ non utilisé          | –   | 0      |
| 14  | Contrôle de conformité     | Niveau de qualité et<br>désignation commerciale | 4      |

## 5. Descriptions de carcasses et parties

### 5.1 Liste multilingue des produits

| Article n <sup>o</sup> | Français   | Page | Anglais | Chinois | Russe |
|------------------------|--|------|---------|---------|-------|
| 0101                   | Volaille entière (avec abats)  |      |         |         |       |
| 0102                   | Volaille entière sans abats  |      |         |         |       |
| 0103                   | Volaille entière désossée sans abats ni ailes                                  |      |         |         |       |
| 0104                   | Volaille entière sans abats avec pilons coupe longue                           |      |         |         |       |
| 0105                   | Volaille entière sans abats avec demi-cou                                      |      |         |         |       |
| 0106                   | Volaille entière sans abats avec cou entier                                    |      |         |         |       |
| 0107                   | Volaille entière sans abats avec tête  |      |         |         |       |
| 0108                   | Volaille entière sans abats avec tête et pattes                                |      |         |         |       |
| 0109                   | Canard partiellement effilé  |      |         |         |       |
| 0201                   | Volaille découpée en deux (demi-volaille)                                      |      |         |         |       |
| 0202                   | Volaille découpée en quatre (quart de volaille)                                |      |         |         |       |
| 0203                   | Volaille découpée en six   |      |         |         |       |
| 0204                   | Volaille découpée en huit  |      |         |         |       |
| 0301                   | Moitié antérieure  |      |         |         |       |
| 0302                   | Moitié antérieure sans ailes   |      |         |         |       |
| 0401                   | Moitié postérieure   |      |         |         |       |
| 0402                   | Moitié postérieure sans croupion   |      |         |         |       |
| 0501                   | Quart antérieur  |      |         |         |       |
| 0502                   | Quart antérieur avec partie de dos   |      |         |         |       |
| 0601                   | Poitrine entière sans dos, avec côtes et filets                                |      |         |         |       |
| 0602                   | Poitrine entière sans dos ni côtes, avec filets                                |      |         |         |       |
| 0603                   | Poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et ailes                    |      |         |         |       |
| 0604                   | Poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et premiers segments d'aile |      |         |         |       |

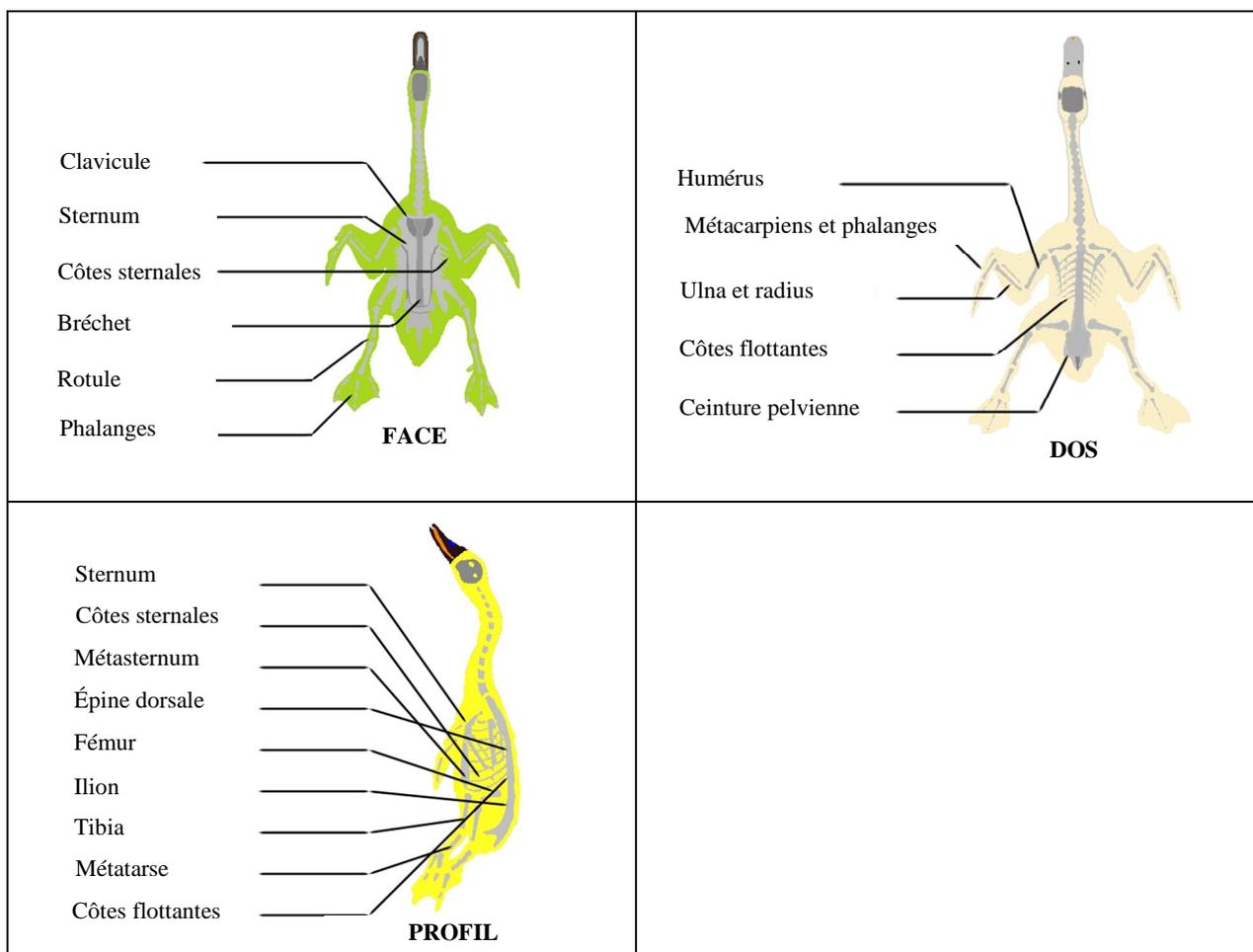
| Article n° | Français  | Page | Anglais | Chinois | Russe |
|------------|---|------|---------|---------|-------|
| 0605       | Poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et premiers segments d'aile désossés |      |         |         |       |
| 0606       | Poitrine entière non désossée avec dos, côtes et premiers segments d'aile               |      |         |         |       |
| 0607       | Poitrine entière non désossée avec dos, côtes et premiers segments d'aile désossés      |      |         |         |       |
| 0608       | Poitrine entière désossée sans dos, côtes ni filets                                     |      |         |         |       |
| 0609       | Poitrine entière  |      |         |         |       |
| 0701       | Demi-poitrine non désossée avec partie de dos, côtes et premier segment d'aile          |      |         |         |       |
| 0702       | Demi-poitrine non désossée avec partie de dos, côtes et premier segment d'aile désossé  |      |         |         |       |
| 0703       | Demi-poitrine non désossée avec dos et côtes  |      |         |         |       |
| 0704       | Demi-poitrine non désossée sans dos, avec côtes et aile                                 |      |         |         |       |
| 0705       | Demi-poitrine non désossée avec partie de dos, sans côtes ni aile                       |      |         |         |       |
| 0706       | Demi-poitrine désossée sans dos ni viande de côtes                                      |      |         |         |       |
| 0707       | Demi-poitrine désossée avec peau et haut de cuisse                                      |      |         |         |       |
| 0801       | Filet avec tendon   |      |         |         |       |
| 0802       | Filet avec tendon sectionné   |      |         |         |       |
| 0901       | Quart cuisse  |      |         |         |       |
| 0902       | Quart cuisse sans croupion  |      |         |         |       |
| 0903       | Quart cuisse avec partie de dos, sans croupion ni graisse abdominale                    |      |         |         |       |
| 0904       | Pilon coupe longue et partie de haut de cuisse avec dos                                 |      |         |         |       |
| 1001       | Cuisse entière  |      |         |         |       |
| 1002       | Cuisse entière avec graisse abdominale  |      |         |         |       |
| 1003       | Cuisse entière coupe longue   |      |         |         |       |

| Article n° | Français   | Page | Anglais | Chinois | Russe |
|------------|--|------|---------|---------|-------|
| 1004       | Cuisse semi-désossée de jeune canard                 |      |         |         |       |
| 1101       | Haut de cuisse                                       |      |         |         |       |
| 1102       | Haut de cuisse non désossé avec partie de dos        |      |         |         |       |
| 1103       | Haut de cuisse paré                                  |      |         |         |       |
| 1104       | Haut de cuisse désossé découpé en carré              |      |         |         |       |
| 1201       | Pilon  |      |         |         |       |
| 1202       | Pilon coupe oblique                                  |      |         |         |       |
| 1301       | Aile entière   |      |         |         |       |
| 1302       | Premier et deuxième segments d'aile (coupe en V)     |      |         |         |       |
| 1303       | Deuxième et troisième segments d'aile                |      |         |         |       |
| 1304       | Premier segment d'aile                               |      |         |         |       |
| 1305       | Deuxième segment d'aile                              |      |         |         |       |
| 1306       | Troisième segment d'aile                             |      |         |         |       |
| 1307       | Premier et deuxième segments d'aile (aile déjointée) |      |         |         |       |
| 1401       | Bas de dos dépouillé                                 |      |         |         |       |
| 1402       | Bas de dos   |      |         |         |       |
| 1403       | Haut de dos  |      |         |         |       |
| 1404       | Dos entier   |      |         |         |       |
| 1501       | Croupion   |      |         |         |       |
| 1601       | Cou  |      |         |         |       |
| 1701       | Tête   |      |         |         |       |
| 1702       | Tête sans langue                                     |      |         |         |       |
| 1703       | Tête avec demi-cou                                   |      |         |         |       |
| 1704       | Langue   |      |         |         |       |
| 1801       | Parties inférieures de pattes préparées              |      |         |         |       |
| 1802       | Pattes préparées                                     |      |         |         |       |
| 1803       | Parties inférieures de pattes non préparées          |      |         |         |       |
| 1804       | Pattes non préparées                                 |      |         |         |       |
| 1901       | Gésiers préparés                                     |      |         |         |       |

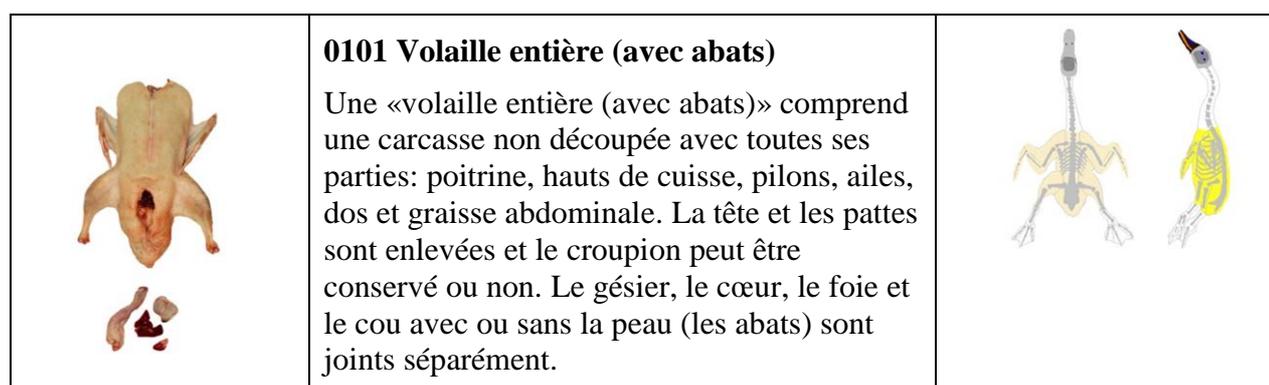
| Article n° | Français                       | Page | Anglais | Chinois | Russe |
|------------|--------------------------------|------|---------|---------|-------|
| 1902       | Gésiers coupe en papillon      |      |         |         |       |
| 1903       | Gésiers coupe en V             |      |         |         |       |
| 2001       | Foie                           |      |         |         |       |
| 2101       | Cœur sans «coiffe»             |      |         |         |       |
| 2102       | Cœur avec «coiffe»             |      |         |         |       |
| 2201       | Testicules                     |      |         |         |       |
| 2301       | Peau de poitrine               |      |         |         |       |
| 2302       | Peau de haut de cuisse/cuisse  |      |         |         |       |
| 2303       | Peau de corps                  |      |         |         |       |
| 2304       | Peau de cou                    |      |         |         |       |
| 2401       | Graisse abdominale             |      |         |         |       |
| 2501       | Cartilages                     |      |         |         |       |
| 3001       | Combinaison de deux produits   |      |         |         |       |
| 3002       | Combinaison de trois produits  |      |         |         |       |
| 3003       | Combinaison de quatre produits |      |         |         |       |
| 4001       | Parures                        |      |         |         |       |
| 4002       | Parures de poitrine            |      |         |         |       |
| 4003       | Parures d'aile                 |      |         |         |       |
| 4004       | Parures de haut de cuisse      |      |         |         |       |
| 4005       | Parures de pilon               |      |         |         |       |
| 4006       | Sot-l'y-laisse                 |      |         |         |       |
| 4007       | Intestins (boyaux)             |      |         |         |       |
| 4008       | Sang non traité                |      |         |         |       |
| 4009       | Sang traité                    |      |         |         |       |

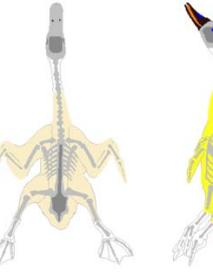
## 5.2 Diagramme du squelette du canard

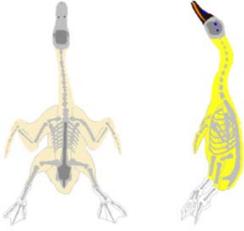
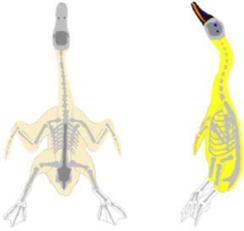
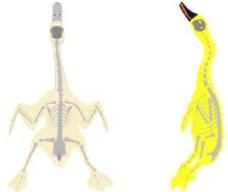
Deux des trois diagrammes du squelette d'un canard entier présentés ci-après servent à illustrer la composition de chaque produit du canard. Ces trois diagrammes montrent les principaux os du canard vus de dos (en vert), de face (en orange) ou de profil (en jaune). Les zones ombrées indiquent la partie et les muscles du canard qui constituent le produit considéré.

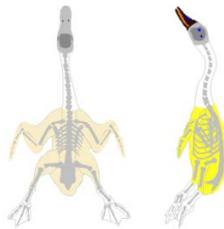
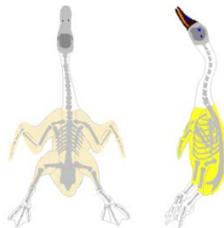
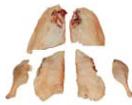
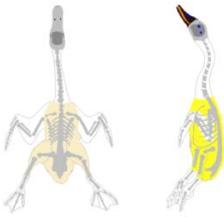
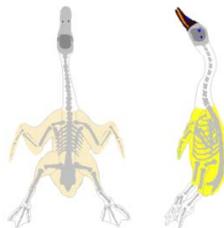


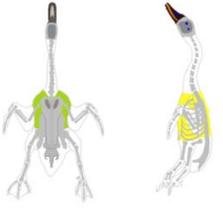
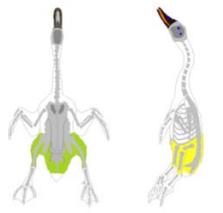
### 5.3 Parties du canard

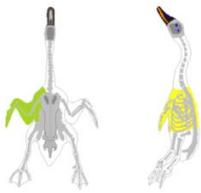
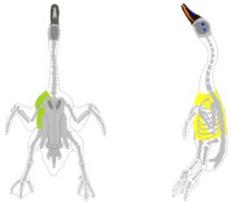
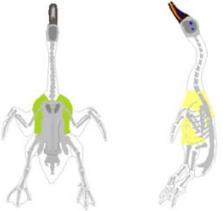


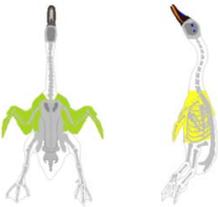
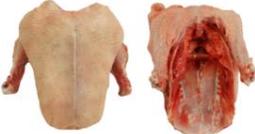
|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <p><b>0102 Volaille entière sans abats</b></p> <p>Une «volaille entière sans abats» comprend une carcasse non découpée avec toutes ses parties: poitrine, hauts de cuisse, pilons, ailes, dos et graisse abdominale. La tête et le cou avec la peau, les pattes, le gésier, le cœur et le foie sont enlevés. La glande uropygienne et le croupion peuvent être conservés ou non.</p>  |    |
|    | <p><b>0103 Volaille entière désossée sans abats ni ailes</b></p> <p>Une «volaille entière désossée sans abats ni ailes» comprend une carcasse avec poitrine, hauts de cuisse et viande de pilons. La tête et le cou avec la peau, les ailes, les pattes, le gésier, le cœur, le foie, la glande uropygienne et le croupion sont enlevés.</p>  |    |
|   | <p><b>0104 Volaille entière sans abats avec pilons coupe longue</b></p> <p>Une «volaille entière sans abats avec pilons coupe longue» comprend une carcasse non découpée avec toutes ses parties: poitrine, hauts de cuisse, pilons coupe longue, ailes, dos et graisse abdominale. La tête et le cou avec la peau, les parties inférieures de pattes, le gésier, le cœur et le foie sont enlevés. Le croupion peut être conservé ou non.</p>         |   |
|  | <p><b>0105 Volaille entière sans abats avec demi-cou</b></p> <p>Une «volaille entière sans abats avec demi-cou» comprend une carcasse non découpée avec une moitié du cou attachée et toutes les autres parties: poitrine, hauts de cuisse, pilons, ailes, dos et graisse abdominale. La tête, l'autre moitié du cou, les pattes, le gésier, le cœur et le foie sont enlevés. La glande uropygienne et le croupion peuvent être conservés ou non.</p> |  |

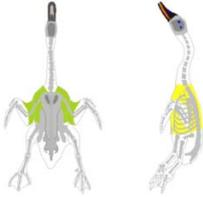
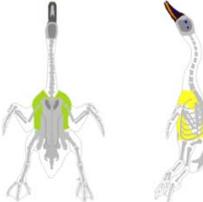
|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <p><b>0106 Volaille entière sans abats avec cou entier</b></p> <p>Une «volaille entière sans abats avec cou entier» comprend une carcasse non découpée avec le cou attaché et toutes les autres parties: poitrine, hauts de cuisse, pilons, ailes, dos et graisse abdominale. La tête, les pattes, le gésier, le cœur et le foie sont enlevés. La glande uropygienne et le croupion peuvent être conservés ou non.</p>                            |    |
|   | <p><b>0107 Volaille entière sans abats avec tête</b></p> <p>Une «volaille entière sans abats avec tête» comprend une carcasse non découpée avec la tête attachée et toutes les autres parties: poitrine, hauts de cuisse, pilons, ailes, dos et graisse abdominale. Les pattes, le gésier, le cœur et le foie sont enlevés. La glande uropygienne et le croupion peuvent être conservés ou non.</p>   |    |
|  | <p><b>0108 Volaille entière sans abats avec tête et pattes</b></p> <p>Une «volaille entière sans abats avec tête et pattes» comprend une carcasse non découpée avec la tête et les pattes attachées. Toutes les autres parties: poitrine, hauts de cuisse, pilons, ailes, dos et graisse abdominale sont également attachées. Le gésier, le cœur et le foie sont enlevés. La glande uropygienne et le croupion peuvent être conservés ou non.</p> |  |
|   | <p><b>0109 Canard partiellement effilé</b></p> <p>Un «canard partiellement effilé» comprend une carcasse entière avec la tête et les pattes. Toutes les autres parties, y compris la poitrine, les hauts de cuisse, les pilons, les ailes, le dos, la graisse abdominale, le foie, les poumons et le cœur, sont laissées intactes. Les intestins sont enlevés. La glande uropygienne et le croupion peuvent être conservés ou non.</p>            |   |

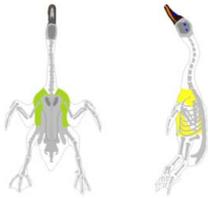
|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <p><b>0201 Volaille découpée en deux (demi-volaille)</b></p> <p>Une «volaille découpée en deux» s’entend d’une volaille entière sans abats (0102) divisée par une coupe longitudinale traversant le dos et la poitrine en une moitié droite et une moitié gauche à peu près égales. La glande uropygienne, le croupion et la graisse abdominale peuvent être conservés ou non. Les deux morceaux peuvent provenir ou non de la même volaille.</p>                               |    |
|    | <p><b>0202 Volaille découpée en quatre (quart de volaille)</b></p> <p>Une «volaille découpée en quatre» s’entend d’une volaille entière sans abats (0102) divisée en deux quarts aile et deux quarts cuisse. La glande uropygienne, le croupion et la graisse abdominale peuvent être conservés ou non. Les différents morceaux peuvent provenir ou non de la même volaille.</p>  |    |
|  | <p><b>0203 Volaille découpée en six</b></p> <p>Une «volaille découpée en six» s’entend d’une volaille entière sans abats (0102) divisée en deux fractions de poitrine avec une partie de dos et de côtes, deux pilons et deux hauts de cuisse avec une partie de dos. Les ailes sont enlevées. La glande uropygienne, le croupion et la graisse abdominale peuvent être conservés ou non. Les différents morceaux peuvent provenir ou non de la même volaille.</p>              |  |
|  | <p><b>0204 Volaille découpée en huit</b></p> <p>Une «volaille découpée en huit selon un mode classique» s’entend d’une volaille entière sans abats (0102) divisée en deux fractions de poitrine avec une partie de dos et de côtes, deux pilons, deux hauts de cuisse avec une partie de dos et deux ailes. La glande uropygienne, le croupion et la graisse abdominale peuvent être conservés ou non. Les différents morceaux peuvent provenir ou non de la même volaille.</p> |  |

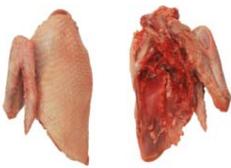
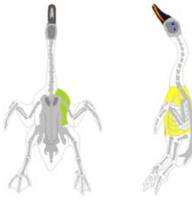
|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p><b>0301 Moitié antérieure</b></p> <p>Une «moitié antérieure» est obtenue en découpant une volaille entière sans abats (0102) perpendiculairement à l'épine dorsale, à partir de l'ilion juste au-dessus du fémur jusqu'à l'extrémité du métasternum. La moitié antérieure comprend une poitrine entière avec la partie du dos attenante et les deux ailes attachées.</p>  |    |
|    | <p><b>0302 Moitié antérieure sans ailes</b></p> <p>Une «moitié antérieure sans ailes» est obtenue en découpant une volaille entière sans abats (0102) perpendiculairement à l'épine dorsale, à partir de l'ilion juste au-dessus du fémur jusqu'à l'extrémité du métasternum et en enlevant les ailes. La moitié antérieure sans ailes comprend une poitrine entière avec la partie du dos attenante.</p>                                      |    |
|  | <p><b>0401 Moitié postérieure</b></p> <p>Une «moitié postérieure» est obtenue en découpant une volaille entière sans abats (0102) perpendiculairement à l'épine dorsale, à partir de l'ilion juste au-dessus du fémur jusqu'à l'extrémité du métasternum. La moitié postérieure comprend les deux cuisses avec la partie du dos attenante, la graisse abdominale adjacente et le croupion. La glande uropygienne peut ou non être enlevée.</p> |   |
|  | <p><b>0402 Moitié postérieure sans croupion</b></p> <p>Une «moitié postérieure sans croupion» est obtenue en découpant une volaille entière sans abats (0102) perpendiculairement à l'épine dorsale, à partir de l'ilion juste au-dessus du fémur jusqu'à l'extrémité du métasternum. Une moitié postérieure sans croupion comprend les deux cuisses avec la partie du dos attenante et la graisse abdominale adjacente.</p>                   |  |

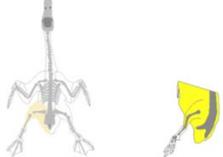
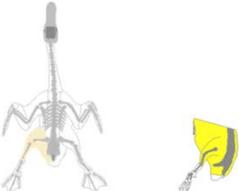
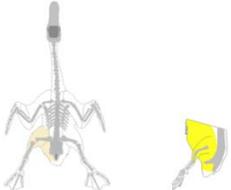
|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <p><b>0501 Quart antérieur</b></p> <p>Un «quart antérieur» est obtenu en divisant une moitié antérieure (0301) en deux parties à peu près égales par une coupe opérée le long du bréchet et du dos. Le quart antérieur comprend la moitié d'une poitrine avec l'aile attachée et une partie du dos.</p>   |    |
|    | <p><b>0502 Quart antérieur avec partie de dos</b></p> <p>Un «quart antérieur avec partie de dos» est obtenu en divisant une moitié antérieure sans ailes (0302) en deux parties à peu près égales par une coupe opérée le long du bréchet et du dos. Le quart antérieur avec partie de dos comprend la moitié d'une poitrine avec une partie du dos attachée.</p>   |    |
|   | <p><b>0601 Poitrine entière sans dos, avec côtes et filets</b></p> <p>Une «poitrine entière sans dos, avec côtes et filets» est obtenue à partir d'une moitié antérieure sans ailes (0302) en séparant la poitrine entière du dos par une coupe opérée le long de la jointure des côtes flottantes et des côtes sternales. La peau du cou et le dos sont enlevés. La poitrine entière avec côtes et filets comprend une poitrine entière avec la viande des côtes et les filets.</p>  |   |
|  | <p><b>0602 Poitrine entière sans dos ni côtes, avec filets</b></p> <p>Une «poitrine entière sans dos ni côtes, avec filets» est obtenue à partir d'une moitié antérieure sans ailes (0302) en séparant la poitrine entière du dos par une coupe opérée le long de la jointure des côtes flottantes et des côtes sternales. Le dos, les côtes et la peau du cou sont enlevés. La poitrine entière sans dos ni côtes, avec filets comprend une poitrine entière sans le dos, les côtes ni les ailes, mais les filets (<i>pectoralis minor</i>) sont attachés.</p> |  |

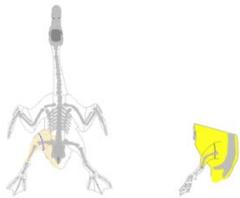
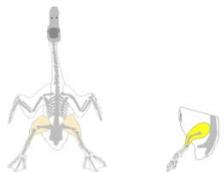
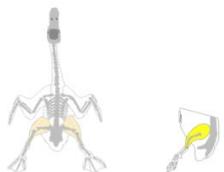
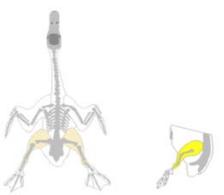
|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <p><b>0603 Poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et ailes</b></p> <p>Une «poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et ailes» est obtenue à partir d'une moitié antérieure (0301) en séparant la poitrine entière du dos par une coupe opérée le long de la jointure des côtes flottantes et des côtes sternales. La peau du cou et le dos sont enlevés. La poitrine entière avec côtes et ailes comprend une poitrine entière avec les côtes, les filets et les ailes.</p>   |    |
|    | <p><b>0604 Poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et premiers segments d'aile</b></p> <p>Une «poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et premiers segments d'aile» est obtenue à partir d'une poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et ailes (0603) en sectionnant les ailes entre la première et la deuxième articulation et laissant en place le premier segment. Les deuxième et troisième segments d'aile ainsi que la peau du cou sont enlevés. La poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et premiers segments d'aile comprend une poitrine entière sans le dos; les côtes et les deux premiers segments d'aile sont attachés.</p> |    |
|  | <p><b>0605 Poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et premiers segments d'aile désossés</b></p> <p>Une «poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et premiers segments d'aile désossés» est obtenue à partir d'une poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et premiers segments d'aile (0604) en désossant les premiers segments d'aile (enlèvement de l'humérus). La peau du cou est enlevée. La poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et premiers segments d'aile désossés, comprend une poitrine entière sans le dos; les côtes et premiers segments d'aile désossés sont attachés.</p>  |  |

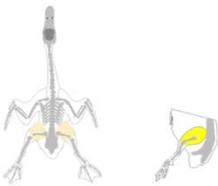
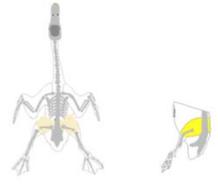
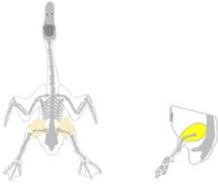
|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p><b>0606 Poitrine entière non désossée avec dos, côtes et premiers segments d'aile</b></p> <p>Une «poitrine entière non désossée avec dos, côtes et premiers segments d'aile» est obtenue à partir d'une moitié antérieure (0301) en sectionnant les ailes entre la première et la deuxième articulation et laissant en place le premier segment. Les deuxième et troisième segments ainsi que la peau du cou sont enlevés. La poitrine entière non désossée avec dos, côtes et premiers segments d'aile comprend une poitrine entière avec la partie du dos attenante; les deux premiers segments d'aile sont attachés.</p> |    |
|    | <p><b>0607 Poitrine entière non désossée avec dos, côtes et premiers segments d'aile désossés</b></p> <p>Une «poitrine entière non désossée avec dos, côtes et premiers segments d'aile désossés» est obtenue à partir d'une poitrine entière non désossée avec dos, côtes et premiers segments d'aile (0606) en désossant les premiers segments d'aile (enlèvement de l'humérus). La peau du cou est enlevée. La poitrine entière non désossée avec dos, côtes et premiers segments d'aile désossés comprend une poitrine entière avec la partie du dos attenante; les premiers segments d'aile désossés sont attachés.</p>   |   |
|  | <p><b>0608 Poitrine entière désossée sans dos, côtes ni filets</b></p> <p>Une «poitrine entière désossée sans dos, côtes ni filets» est obtenue en enlevant les ailes d'une poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et ailes (0603). Les os, les filets (<i>pectoralis minor</i>) et la peau du cou sont enlevés. La poitrine entière désossée sans dos, côtes ni filets constitue la totalité de la viande de poitrine désossée.</p>   |  |

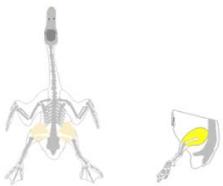
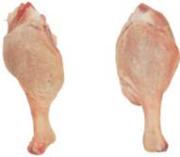
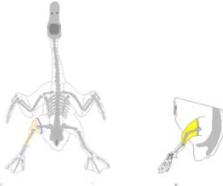
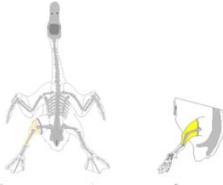
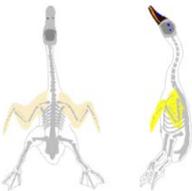
|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <p><b>0609 Poitrine entière</b></p> <p>Une «poitrine entière» comprend les filets de la poitrine avec os, y compris la fourchette et les côtes, avec la peau. Elle peut se présenter entière ou coupée en deux.</p>   |    |
|    | <p><b>0701 Demi-poitrine non désossée avec partie de dos, côtes et premier segment d'aile</b></p> <p>Une «demi-poitrine non désossée avec partie de dos, côtes et premier segment d'aile» est obtenue à partir d'un quart antérieur (0501) en sectionnant les ailes entre la première et la deuxième articulation et laissant en place le premier segment. La demi-poitrine non désossée avec partie de dos, côtes et premier segment d'aile comprend une moitié de poitrine entière non désossée avec une partie du dos; les côtes et le premier segment d'aile sont attachés.</p>                           |    |
|  | <p><b>0702 Demi-poitrine non désossée avec partie de dos, côtes et premier segment d'aile désossé</b></p> <p>Une «demi-poitrine non désossée avec partie de dos, côtes et premier segment d'aile désossé» est obtenue à partir d'une demi-poitrine non désossée avec partie de dos, côtes et premier segment d'aile (0701) en désossant le premier segment d'aile (enlèvement de l'humérus). La demi-poitrine non désossée avec partie de dos, côtes et premier segment d'aile désossé comprend une moitié de poitrine entière avec le dos; les côtes et le premier segment d'aile désossé sont attachés.</p> |  |
|  | <p><b>0703 Demi-poitrine non désossée avec partie de dos et côtes</b></p> <p>Une «demi-poitrine non désossée avec partie de dos et côtes» est obtenue en divisant une moitié antérieure sans ailes (0302) en deux parties à peu près égales par une coupe opérée le long du bréchet. La demi-poitrine non désossée avec partie de dos et côtes comprend une moitié de poitrine entière avec le dos; les côtes, le filet et les os sont attachés.</p>  |  |

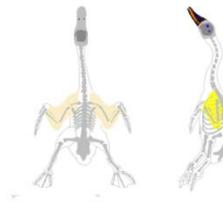
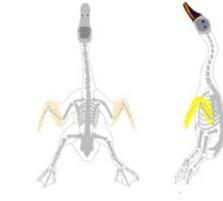
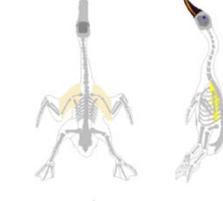
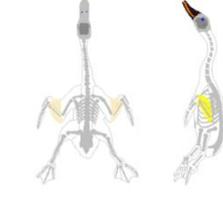
|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <p><b>0704 Demi-poitrine non désossée sans dos, avec côtes et aile</b></p> <p>Une «demi-poitrine non désossée sans dos, avec côtes et aile» est obtenue en divisant une poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et ailes (0604) en deux parties à peu près égales par une coupe opérée le long du bréchet. Une demi-poitrine avec côtes et aile comprend la moitié d'une poitrine entière avec la viande des côtes attenantes, l'aile, le filet et les os.</p>   |    |
|    | <p><b>0705 Demi-poitrine non désossée avec partie de dos, sans côtes ni aile</b></p> <p>Une «demi-poitrine non désossée avec partie de dos, sans côtes ni aile» est obtenue en divisant une moitié antérieure (0301) en deux parties à peu près égales par une coupe opérée le long du bréchet. Les côtes et l'aile sont enlevées. La demi-poitrine non désossée avec partie de dos, sans côtes comprend la moitié d'une poitrine entière non désossée avec le dos; les côtes sont enlevées.</p>  |    |
|  | <p><b>0706 Demi-poitrine désossée sans dos ni viande de côtes</b></p> <p>Une «demi-poitrine désossée sans partie de dos ni viande de côtes» est obtenue en divisant une poitrine entière non désossée sans dos, avec côtes et filets (0601) en deux parties à peu près égales par une coupe opérée le long du bréchet. La viande de côtes et les os sont enlevés. La demi-poitrine désossée sans partie de dos ni viande de côtes comprend la moitié d'une poitrine entière désossée sans dos ni viande de côtes. Le filet peut être conservé ou non.</p> |  |
|  | <p><b>0707 Demi-poitrine désossée avec peau et haut de cuisse</b></p> <p>Une «demi-poitrine désossée avec peau et haut de cuisse» est obtenue à partir d'une demi-carcasse en enlevant les os de la poitrine et les côtes avec le tissu pulpeux attendant et en sectionnant le haut de cuisse à la jointure du fémur et de la ceinture pelvienne.</p>   |  |

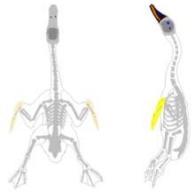
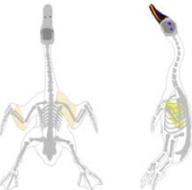
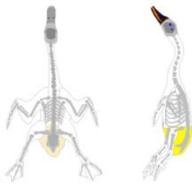
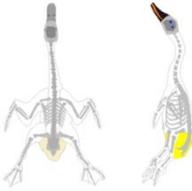
|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p><b>0801 Filet avec tendon</b></p> <p>Un «filet avec tendon» est obtenu en séparant le muscle pectoral interne de la poitrine et du sternum. Le filet constitue un seul muscle entier, avec son tendon.</p>  |    |
|    | <p><b>0802 Filet avec tendon sectionné</b></p> <p>Un «filet avec tendon sectionné» est obtenu en séparant le muscle pectoral interne de la poitrine et du sternum. La partie saillante du tendon est enlevée. Le filet avec tendon sectionné constitue un seul muscle entier.</p>  |    |
|    | <p><b>0901 Quart cuisse</b></p> <p>Un «quart cuisse» est obtenu en divisant une moitié postérieure (0401) en deux parties à peu près égales par une coupe opérée le long de l'épine dorsale. Le quart cuisse constitue une partie entière comprenant le pilon, le haut de cuisse avec la partie de dos attenante, la graisse abdominale et le croupion.</p>  |    |
|  | <p><b>0902 Quart cuisse sans croupion</b></p> <p>Un «quart cuisse sans croupion» est obtenu en divisant une moitié postérieure sans croupion (0402) en deux parties à peu près égales par une coupe opérée le long de l'épine dorsale. Le quart cuisse sans croupion constitue une partie entière comprenant le pilon, le haut de cuisse avec la partie de dos attenante et la graisse abdominale.</p>   |  |
|  | <p><b>0903 Quart cuisse avec partie de dos, sans croupion ni graisse abdominale</b></p> <p>Un «quart cuisse sans croupion ni graisse abdominale» est obtenu en divisant une moitié postérieure sans croupion (0402) en deux parties à peu près égales par une coupe opérée le long de l'épine dorsale et en enlevant la graisse abdominale. Le quart cuisse sans croupion ni graisse abdominale constitue une partie entière comprenant le pilon et le haut de cuisse avec la partie de dos attenante.</p> |  |

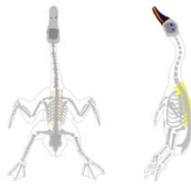
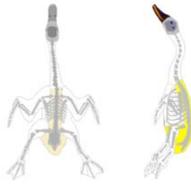
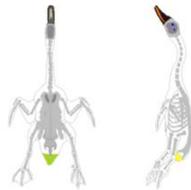
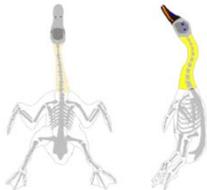
|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p><b>0904 Pilon coupe longue et partie de haut de cuisse avec dos</b></p> <p>La découpe «pilon coupe longue et partie de haut de cuisse avec dos» est obtenue à partir d'un quart cuisse sans croupion (0902) par une coupe traversant le haut de cuisse presque parallèlement au plan de l'épine dorsale juste au-dessus du condyle. Elle comprend deux morceaux: un pilon avec une partie de haut de cuisse attenante et le reste du haut de cuisse avec la partie de dos et la graisse abdominale attenantes.</p>  |    |
|    | <p><b>1001 Cuisse entière</b></p> <p>Une «cuisse entière» est obtenue en séparant une cuisse d'une moitié postérieure (0401) à la jointure du fémur et de l'os coxal. La graisse abdominale et le dos sont enlevés. La peau peut être parée ou non. La cuisse entière comprend le haut de cuisse et le pilon.</p>  |    |
|  | <p><b>1002 Cuisse entière avec graisse abdominale</b></p> <p>Une «cuisse entière avec graisse abdominale» est obtenue en séparant une cuisse d'une moitié postérieure (0401) à la jointure du fémur et de l'os coxal et en enlevant le dos. La cuisse entière avec graisse abdominale comprend le pilon et le haut de cuisse avec la peau et la graisse abdominale attenantes.</p>   |  |
|  | <p><b>1003 Cuisse entière coupe longue</b></p> <p>Une «cuisse entière coupe longue» est obtenue en découpant une volaille entière sans abats avec pilons coupe longue (0104) perpendiculairement à l'épine dorsale à partir de l'ilion juste au-dessus du fémur jusqu'à l'extrémité du métasternum, et en séparant une cuisse à la jointure du fémur et de l'os iliaque. Le dos et la partie de la patte qui se trouve juste en dessous de l'ergot sont enlevés. La cuisse coupe longue comprend le haut de cuisse, le pilon et une partie du tarso-métatarse.</p> |  |

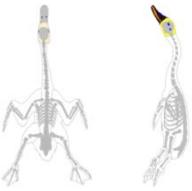
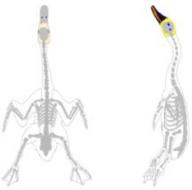
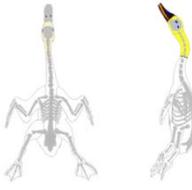
|   |  |   |
|---|--|---|
|   | <p><b>1004 Cuisse semi-désossée de jeune canard</b></p> <p>Une «cuisse semi-désossée de jeune canard» comprend le pilon et le haut de cuisse attachés en un seul morceau, sans le dos ni l'os coxal. Le fémur est enlevé de façon à laisser la viande du haut de cuisse désossé fermement attachée au pilon.</p>   |   |
|    | <p><b>1101 Haut de cuisse</b></p> <p>Un «haut de cuisse» est obtenu en découpant une cuisse entière (1001) à la jointure du tibia et du fémur. Le pilon et la rotule sont enlevés. Le haut de cuisse comprend le haut de cuisse et la graisse attenante. La viande au creux de l'os iliaque (sot-l'y-laisse) peut être conservée ou non.</p>   |    |
|   | <p><b>1102 Haut de cuisse non désossé avec partie de dos</b></p> <p>Un «haut de cuisse non désossé avec partie de dos» est obtenu en découpant un quart cuisse (0901) à la jointure du tibia et du fémur. Le pilon, la rotule et la graisse abdominale sont enlevés. Le haut de cuisse non désossé avec partie de dos comprend le haut de cuisse, la partie de dos attenante et la graisse correspondante. Le croupion et la viande au creux de l'os iliaque (sot-l'y-laisse) peuvent être conservés ou non.</p> |   |
|  | <p><b>1103 Haut de cuisse paré</b></p> <p>Un «haut de cuisse paré» est obtenu en découpant une cuisse entière (1001) à la jointure du tibia et du fémur. Le pilon, la rotule et presque toute la graisse visible sont enlevés. Le haut de cuisse paré constitue le haut de cuisse. La viande au creux de l'os iliaque (sot-l'y-laisse) peut être conservée ou non.</p>   |  |

|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <p><b>1104 Haut de cuisse désossé découpé en carré</b></p> <p>Un «haut de cuisse désossé découpé en carré» est obtenu en découpant une cuisse entière (1001) à la jointure du tibia et du fémur. Le pilon, la rotule, le fémur et la viande au creux de l'os iliaque (sot-l'y-laisse) sont enlevés. Le haut de cuisse désossé découpé en carré est constitué par la viande du haut de cuisse coupée de façon à former un carré.</p>   |    |
|    | <p><b>1201 Pilon</b></p> <p>Un «pilon» est obtenu à partir d'une cuisse entière (1001) par une coupe traversant la jointure du tibia et du fémur. Le haut de cuisse est enlevé. Le pilon comprend le pilon et la rotule.</p>  |    |
|   | <p><b>1202 Pilon coupe oblique</b></p> <p>Un «pilon coupe oblique» est obtenu à partir d'une cuisse entière (1001) par une coupe opérée le long du tibia et traversant la jointure du tibia et du fémur. Le haut de cuisse et une partie de la viande située sur un côté du pilon sont enlevés. Le pilon coupe oblique comprend une partie du tibia, du péroné, de la rotule et des muscles correspondants.</p>                       |   |
|  | <p><b>1301 Aile entière</b></p> <p>Une «aile entière» est obtenue en coupant l'aile d'une volaille entière sans abats (0102) à la jointure de l'humérus et de la colonne vertébrale. Elle comprend les éléments suivants: le premier segment (manchon) avec l'humérus qui relie l'aile au corps, le deuxième segment (aileron) avec l'ulna et le radius, et le troisième segment (pointe) avec les métacarpiens et les phalanges.</p> |  |

|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p><b>1302 Premier et deuxième segments d'aile (coupe en V)</b></p> <p>La découpe «premier et deuxième segments d'aile» est obtenue à partir d'une aile entière (1301) par une coupe opérée entre les deuxième et troisième segments. Le troisième segment (pointe) est enlevé. Les premier et deuxième segments d'aile sont constitués des éléments suivants: le segment comprenant l'humérus qui relie l'aile au corps (manchon) et le segment comprenant l'ulna et le radius (aileron).</p> |    |
|    | <p><b>1303 Deuxième et troisième segments d'aile</b></p> <p>La découpe «deuxième et troisième segments d'aile» est obtenue à partir d'une aile entière (1301) par une coupe opérée entre les premier et deuxième segments. Le premier segment (manchon) est enlevé. Les deuxième et troisième segments d'aile sont constitués des éléments suivants: le segment comprenant l'ulna et le radius (aileron) et le segment comprenant les métacarpiens et les phalanges (pointe).</p>              |    |
|  | <p><b>1304 Premier segment d'aile</b></p> <p>Un «premier segment d'aile» est obtenu à partir d'une aile entière (1301) par une coupe opérée entre les premier et deuxième segments. Les deuxième et troisième segments sont enlevés. Le premier segment d'aile comprend l'humérus qui relie l'aile au corps.</p>   |  |
|  | <p><b>1305 Deuxième segment d'aile</b></p> <p>Un «deuxième segment d'aile» est obtenu à partir d'une aile entière (1301) par une coupe opérée entre les premier et deuxième segments et les deuxième et troisième segments. Les premier et troisième segments (manchon et pointe) sont enlevés. Le deuxième segment comprend l'ulna et le radius.</p>  |  |

|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <p><b>1306 Troisième segment d'aile</b></p> <p>Un «troisième segment d'aile» est obtenu à partir d'une aile entière (1301) par une coupe opérée entre les deuxième et troisième segments. Les premier et deuxième segments (manchon et aileron) sont enlevés. Le troisième segment d'aile comprend les métacarpiens et les phalanges.</p>   |    |
|    | <p><b>1307 Premier et deuxième segments d'aile (aile déjointée)</b></p> <p>La découpe «premier et deuxième segments d'aile» est obtenue à partir d'une aile entière (1301) par une coupe opérée entre les deuxième et troisième segments. Le troisième segment (pointe) est enlevé. Les premier et deuxième segments sont alors séparés par une coupe opérée à leur jointure. Les premier et deuxième segments d'aile sont constitués en nombre à peu près égal de premiers et de deuxièmes segments emballés ensemble.</p> |    |
|  | <p><b>1401 Bas de dos dépouillé</b></p> <p>Un «bas de dos dépouillé» est obtenu en séparant les cuisses d'une moitié postérieure (0401) par une coupe opérée le long de la ceinture pelvienne. Le bas de dos dépouillé comprend le bas de la colonne vertébrale, l'ilion et la ceinture pelvienne; la plus grande partie, voire la totalité, de la viande et de la peau est enlevée. Le croupion, la graisse abdominale et une partie des rognons et des testicules peuvent être conservés ou non.</p>                      |  |
|  | <p><b>1402 Bas de dos</b></p> <p>Un «bas de dos» est obtenu à partir d'une moitié postérieure (0401) en enlevant chacune des cuisses par une coupe traversant la jointure du fémur et de la ceinture pelvienne. Le bas de dos comprend le bas de la colonne vertébrale, l'ilion et la ceinture pelvienne avec la viande et la peau attenantes. Le croupion, la graisse abdominale et une partie des rognons et des testicules peuvent être conservés ou non.</p>  |  |

|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p><b>1403 Haut de dos</b></p> <p>Un «haut de dos» est obtenu à partir d'une moitié antérieure sans ailes (0302) en enlevant la poitrine et les côtes flottantes par une coupe opérée le long de chaque côté de la colonne vertébrale. Le haut de dos comprend le haut de la colonne vertébrale (environ 1,6 cm (5/8 de pouce) de large) avec la viande et la peau attenantes.</p>   |    |
|    | <p><b>1404 Dos entier</b></p> <p>Un «dos entier» est obtenu en découpant une volaille entière sans abats (0102) perpendiculairement à la colonne vertébrale à la jointure du cou. Une coupe est ensuite opérée parallèlement à chacun des côtés de la colonne vertébrale, en traversant les côtes flottantes jusqu'à la base de l'ilion et en suivant le bord externe de la ceinture pelvienne. Le dos entier comprend toute la colonne vertébrale, l'ilion et la ceinture pelvienne avec la viande et la peau attenantes. Le croupion, la graisse abdominale et une partie des rognons et des testicules peuvent être conservés ou non.</p> |    |
|  | <p><b>1501 Croupion</b></p> <p>Un «croupion sans glande uropygienne» est obtenu à partir de la carcasse par une coupe opérée à hauteur de l'articulation entre les vertèbres thoraciques (dorsales) et les vertèbres coccygiennes (caudales). La carcasse et la glande uropygienne sont enlevées. Le croupion sans glande uropygienne comprend les os du coccyx avec la viande et la peau attenantes.</p>  |  |
|  | <p><b>1601 Cou</b></p> <p>Un «cou» est obtenu en séparant le cou de la carcasse par une coupe opérée à la jointure de l'épaule et en enlevant la tête. Le cou comprend les vertèbres cervicales avec la viande et/ou la peau attenantes.</p>   |  |

|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p><b>1701 Tête</b></p> <p>Une «tête» est obtenue à partir de la carcasse par une coupe opérée en haut du cou. La carcasse est enlevée. La tête comprend les os du crâne et leur contenu, avec le bec, la viande et la peau attachés.</p>  |  |
|    | <p><b>1702 Tête sans langue</b></p> <p>Une «tête sans langue» est obtenue à partir d'une tête (1701) dont on enlève la langue. La tête sans langue comprend les os du crâne et leur contenu, avec le bec, la viande et la peau attachés. La langue n'est pas attachée.</p>   |  |
|    | <p><b>1703 Tête avec demi-cou</b></p> <p>Une «tête avec demi-cou» est obtenue à partir d'une volaille entière sans abats (0102) par une coupe opérée à hauteur de la moitié du cou. La volaille entière sans abats avec demi-cou (0105) est enlevée. La tête avec demi-cou comprend les os du crâne, le bec et une partie du cou avec la viande et la peau. La langue peut être conservée ou non.</p>  |  |
|  | <p><b>1704 Langue</b></p> <p>Une «langue» comprend la lame de la langue avec les os hyoïdes (sauf le stylohyal). Le larynx, trois anneaux de la trachée, les ganglions lymphatiques, les glandes salivaires, la graisse et la graisse attenante située sur la surface latérale et ventrale de la langue doivent être parés.</p>  |   |
|  | <p><b>1801 Parties inférieures de pattes préparées</b></p> <p>Une «partie inférieure de patte préparée» est obtenue à partir d'une cuisse de carcasse par une coupe traversant le métatarse à peu près au niveau de l'ergot. Les griffes, la fine pellicule épidermique jaune recouvrant la partie inférieure de la patte et la carcasse sont enlevés. Une partie inférieure de patte préparée comprend un tronçon du métatarse et quatre doigts (phalanges) avec la viande et la peau attenantes.</p> |   |
|  | <p><b>1802 Pattes préparées</b></p> <p>Une «patte préparée» est obtenue à partir d'une cuisse de carcasse par une coupe opérée à la jointure du métatarse et du tibia. La carcasse est enlevée. Les griffes et la fine pellicule épidermique jaune recouvrant la patte sont enlevées. Une patte préparée comprend le métatarse et quatre doigts (phalanges) avec la viande et la peau attenantes.</p>  |   |

|   |   |
|---|---|
|    | <p><b>1803 Parties inférieures de pattes non préparées</b></p> <p>Une «partie inférieure de patte non préparée» est obtenue à partir d'une cuisse de carcasse par une coupe traversant le métatarse à peu près au niveau de l'ergot. La carcasse est enlevée. La partie inférieure de la patte comprend un tronçon du métatarse et quatre doigts (phalanges) avec la viande et la peau attenantes. Les griffes et la fine pellicule épidermique jaune recouvrant la patte ne sont pas enlevées.</p> |
|    | <p><b>1804 Pattes non préparées</b></p> <p>Une «patte non préparée» est obtenue à partir d'une cuisse de carcasse par une coupe opérée à la jointure du métatarse et du tibia. La carcasse est enlevée. Une patte comprend le métatarse et quatre doigts (phalanges) avec la viande et la peau attenantes. Les griffes et la fine pellicule épidermique jaune recouvrant la patte ne sont pas enlevées.</p>   |
|    | <p><b>1901 Gésiers préparés</b></p> <p>Le «gésier» est prélevé à l'intérieur de la carcasse. Les gésiers sont coupés et préparés par enlèvement de la paroi interne et des substances qu'ils contiennent. La graisse et les autres organes adhérents sont enlevés. Le gésier comprend un ou plusieurs morceaux de forme irrégulière de la partie musculaire large du tube digestif.</p>   |
|  | <p><b>1902 Gésiers, coupe en papillon</b></p> <p>Le «gésier, coupe en papillon» est prélevé à l'intérieur de la carcasse. Les gésiers sont ouverts par une coupe horizontale et préparés par enlèvement de la paroi interne et des substances qu'ils contiennent. La graisse et les autres organes adhérents sont enlevés. Le gésier, coupe en papillon, est constitué d'une partie musculaire du tube digestif, en un seul morceau de forme légèrement irrégulière.</p>                            |
|  | <p><b>1903 Gésiers, coupe en V</b></p> <p>Le «gésier, coupe en V» est prélevé à l'intérieur de la carcasse. Les gésiers sont ouverts par une coupe verticale et préparés par enlèvement de la paroi interne et des substances qu'ils contiennent. La graisse et les autres organes adhérents sont enlevés. Le gésier, coupe en V, est constitué d'une partie musculaire du tube digestif, en un seul morceau de forme légèrement irrégulière.</p>   |
|  | <p><b>2001 Foie</b></p> <p>Le «foie» est prélevé à l'intérieur de la carcasse. La poche contenant la bile (vésicule biliaire) est enlevée. Le foie est un organe lisse de couleur brunâtre à rougeâtre comprenant un ou plusieurs lobes de forme et de taille irrégulières.</p>   |

|   |   |
|---|---|
|    | <p><b>2101 Cœurs sans «coiffe»</b></p> <p>Le «cœur sans coiffe» est prélevé à l'intérieur de la carcasse. La graisse attenante, le péricarde et la crosse de l'aorte sont enlevés. Le cœur sans «coiffe» est constitué par l'organe musculaire central de l'appareil circulatoire.</p>                              |
|    | <p><b>2102 Cœurs avec «coiffe»</b></p> <p>Le «cœur avec coiffe» est prélevé à l'intérieur de la carcasse. La graisse attenante, le péricarde et la crosse de l'aorte ne sont pas enlevés. Le cœur avec «coiffe» est constitué par l'organe musculaire central de l'appareil circulatoire et ses tissus annexes.</p> |
|    | <p><b>2201 Testicules</b></p> <p>Les «testicules» sont prélevés à l'intérieur de la carcasse. Organes reproducteurs du canard, ils ont la forme de haricots recouverts d'une membrane.</p>  |
|   | <p><b>2301 Peau de poitrine</b></p> <p>La «peau de poitrine» est la couche externe du tissu qui entoure la zone de la poitrine, entière ou divisée, dans une carcasse. La peau du cou est enlevée.</p>  |
|  | <p><b>2302 Peau de haut de cuisse/cuisse</b></p> <p>La «peau de haut de cuisse/cuisse» est la couche externe du tissu qui entoure la zone du haut de cuisse ou de la cuisse d'une carcasse, la moitié postérieure ou la cuisse.</p>   |
|  | <p><b>2303 Peau de corps</b></p> <p>La «peau de corps» est la couche externe du tissu qui entoure la totalité de la carcasse, à l'exclusion de la zone du cou.</p>  |
|  | <p><b>2304 Peau du cou</b></p> <p>La «peau du cou» est la couche externe du tissu qui entoure la zone du cou dans une carcasse.</p>   |
|  | <p><b>2401 Graisse abdominale</b></p> <p>La «graisse abdominale» est la masse de tissu adipeux qui se trouve dans la cavité abdominale à hauteur de la ceinture pelvienne.</p>  |

|   |   |
|---|---|
|    | <p><b>2501 Cartilages</b></p> <p>Les «cartilages» comprennent le cartilage de la ceinture thoracique et le cartilage rotulien.</p>  |
|   | <p><b>3001 Combinaison de deux produits</b></p> <p>Une «combinaison de deux produits» se compose de deux parties (par exemple, pilons et hauts de cuisse) ou de deux produits (par exemple gésiers et foies) qui sont conditionnés ensemble ou emballés dans le même colis ou contenant d'expédition.</p> <p>En cas de commande, indiquer par écrit le code produit/partie pour chaque produit à livrer et mentionner le rapport des produits (par exemple deux pilons pour un haut de cuisse, ou proportion égale (1:1) de gésiers et de foies).</p>   |
|   | <p><b>3002 Combinaison de trois produits</b></p> <p>Une «combinaison de trois produits» se compose de trois parties (par exemple, pilons, hauts de cuisse et ailes) ou de trois produits (par exemple, cous, gésiers et foies) qui sont conditionnés ensemble ou emballés dans le même colis ou contenant d'expédition.</p> <p>En cas de commande, indiquer par écrit le code produit/partie pour chaque produit à livrer, et mentionner le rapport des produits (par exemple deux pilons et deux ailes pour un haut de cuisse, ou proportion égale (1:1:1) de cous, de gésiers et de foies).</p> |
|   | <p><b>3003 Combinaison de quatre produits</b></p> <p>Une «combinaison de quatre produits» se compose de quatre parties (par exemple, poitrines, pilons, hauts de cuisse et ailes) ou de quatre produits (par exemple, cous, gésiers, foies et cœurs) qui sont conditionnés ensemble ou emballés dans le même colis ou contenant d'expédition.</p> <p>En cas de commande, indiquer par écrit le code produit/partie pour chaque produit à livrer et mentionner le rapport des produits (par exemple, proportion égale (1:1:1:1) de poitrines, de pilons, de hauts de cuisse et d'ailes).</p>       |
|  | <p><b>4001 Parures</b></p> <p>Les «parures» sont obtenues en enlevant tous les petits morceaux de viande qui subsistent sur les carcasses ou les parties. Les os sont enlevés. Les parures sont des morceaux de viande sans os et de taille inégale. Toutes les parures sont considérées ensemble.</p>  |

|   |   |
|---|---|
|    | <p><b>4002 Parures de poitrine</b></p> <p>Les «parures de poitrine» sont obtenues en enlevant les petits morceaux de viande de poitrine qui subsistent sur les carcasses ou les parties. Les os sont enlevés. Les parures de poitrine sont des morceaux de viande de poitrine sans os et de taille inégale.</p>                               |
|    | <p><b>4003 Parures d'aile</b></p> <p>Les «parures d'aile» sont obtenues en enlevant les petits morceaux de viande d'aile qui subsistent sur les carcasses ou les parties. Les os sont enlevés. Les parures d'aile sont des morceaux de viande d'aile sans os et de taille inégale.</p>  |
|    | <p><b>4004 Parures de haut de cuisse</b></p> <p>Les «parures de haut de cuisse» sont obtenues en enlevant les petits morceaux de viande de haut de cuisse qui subsistent sur les carcasses ou les parties. Les os sont enlevés. Les parures de haut de cuisse sont des morceaux de viande de haut de cuisse sans os et de taille inégale.</p> |
|   | <p><b>4005 Parures de pilon</b></p> <p>Les «parures de pilon» sont obtenues en enlevant les petits morceaux de viande de pilon qui subsistent sur les carcasses ou les parties. Les os sont enlevés. Les parures de pilon sont des morceaux de viande de pilon sans os et de taille inégale.</p>  |
|  | <p><b>4006 Sot-l'y-laisse</b></p> <p>Le «sot-l'y-laisse» est un morceau de viande sans os logé au creux de l'os iliaque.</p>  |
|  | <p><b>4007 Intestins (boyaux)</b></p> <p>Les intestins sont obtenus en enlevant le tube digestif de la carcasse. Ils correspondent à la partie du tube digestif allant de l'estomac à l'anus, qui est vidée de son contenu et préparée.</p>   |
|  | <p><b>4008 Sang non traité</b></p> <p>Le «sang non traité» est obtenu en saignant le canard vivant. Le sang non traité de canard comprend notamment les cellules sanguines et le sarcoplasme. Le sang n'est pas nécessairement coagulé.</p>   |
|  | <p><b>4009 Sang traité</b></p> <p>Le «sang traité» est obtenu en saignant le canard vivant puis en chauffant le sang dans un bain-marie. Le sang traité comprend notamment des cellules sanguines dénaturées et le sarcoplasme.</p>   |

## Annexe I

### SYSTÈME DE CODIFICATION

#### 1. Objet du système GS1

Le système GS1 est largement utilisé sur le plan international pour améliorer la communication entre les acheteurs, les vendeurs et les organes tierces parties de contrôle de la conformité. Il s'agit d'un système d'identification et de communication normalisé aux fins d'une application transfrontière. Il est géré par GS1 Global Office, en collaboration avec les organisations nationales membres de GS1 dans le monde entier.

Ce système est conçu pour surmonter les difficultés inhérentes à l'utilisation de systèmes de codage propres à une entreprise, à un secteur ou à un pays, et pour rendre les échanges plus rationnels et plus conformes aux besoins des partenaires commerciaux. L'application des normes GS1 accroît l'efficacité et la fiabilité du commerce international et de la distribution des produits par une identification précise des articles, des services, des partenaires et des lieux. Les numéros d'identification GS1 peuvent être représentés par des supports de données (codes-barres par exemple) pour permettre leur lecture électronique quand les opérations commerciales l'exigent.

Les normes GS1 peuvent être utilisées dans l'échange de données informatisé (EDI) et le système de commerce électronique connu sous le nom de Global Data Synchronization Network (GDSN) du GS1. Les partenaires commerciaux utilisent l'EDI pour échanger par voie électronique des messages concernant l'achat et le détail de l'expédition des lots de produits. Ils utilisent le GDSN pour synchroniser les informations relatives aux articles et à leurs partenaires dans leurs propres systèmes d'information. Cette synchronisation permet l'identification et la classification uniformes des produits au niveau mondial, sans lesquelles il ne peut y avoir de commerce électronique mondial performant.

#### 2. Utilisation du Code CEE-ONU dans le système GS1

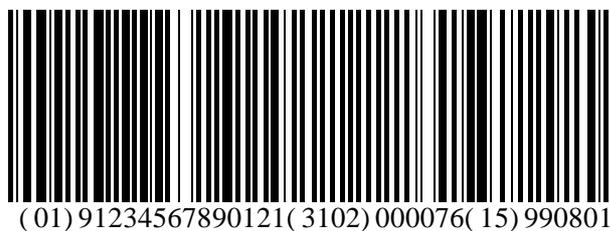
Le système GS1 utilise un code d'identification de la demande comme préfixe pour identifier la signification et le format des données qui sont indiquées à sa suite. C'est un code libre qui peut être utilisé et compris par toutes les entreprises faisant partie de la chaîne d'approvisionnement internationale, quelle que soit celle qui a émis le code à l'origine.

Le Code CEE-ONU correspondant aux spécifications de l'acheteur, défini dans la section 4.1, a reçu le code GS1 d'identification de la demande (**7002**) qui doit être associé au GTIN (Global Trade Item Number – Numéro d'article commercial international) et représenté sous forme de code-barres GS1-128. De la sorte, les informations correspondant au Code CEE-ONU seront incorporées dans le code-barres GS1-128 sur les conteneurs d'expédition avec d'autres informations relatives aux produits (voir les exemples 1 et 2).

Il est également proposé que les fournisseurs utilisent les définitions des découpes de viande de la CEE comme attribut de la Classification internationale des produits dans le GDSN. De cette façon, les fournisseurs peuvent utiliser le code des découpes de viande de la CEE pour spécifier à un niveau mondial la découpe correspondant au GTIN de chaque produit dans

le GDSN. Dès lors qu'elle aura été définie par le fournisseur, tous les acheteurs intéressés auront connaissance de la découpe exacte d'après la définition de la CEE de chaque produit divulgué dans le GDSN (voir l'exemple 3).

### Exemple 1



(01) Numéro d'article commercial international (GTIN)

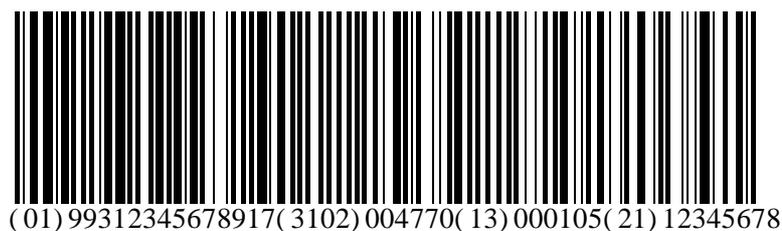
(3102) Poids net, en kilogrammes

(15) Date limite de consommation

(7002) Code de la norme CEE-ONU

(10) Numéro du lot

### Exemple 2



(01) Numéro d'article commercial international (GTIN)

(3102) Poids net, en kilogrammes

(13) Date d'abattage/de conditionnement

(21) Numéro de série

D'autres données, telles que le Code CEE-ONU (refroidissement, qualité et épaisseur du gras), peuvent être liées au numéro d'article commercial international par l'échange de données informatisé (EDI).

### 3. Application du système dans la chaîne d'approvisionnement

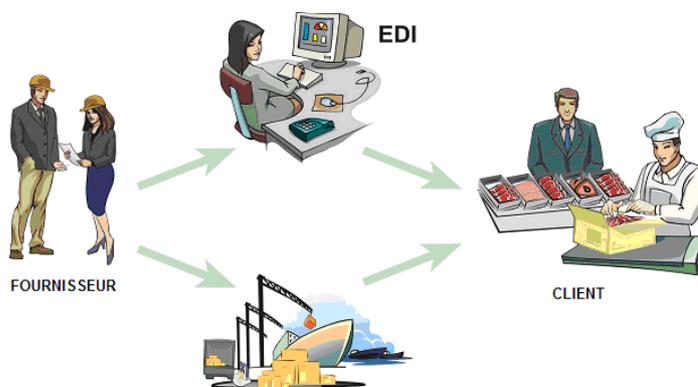
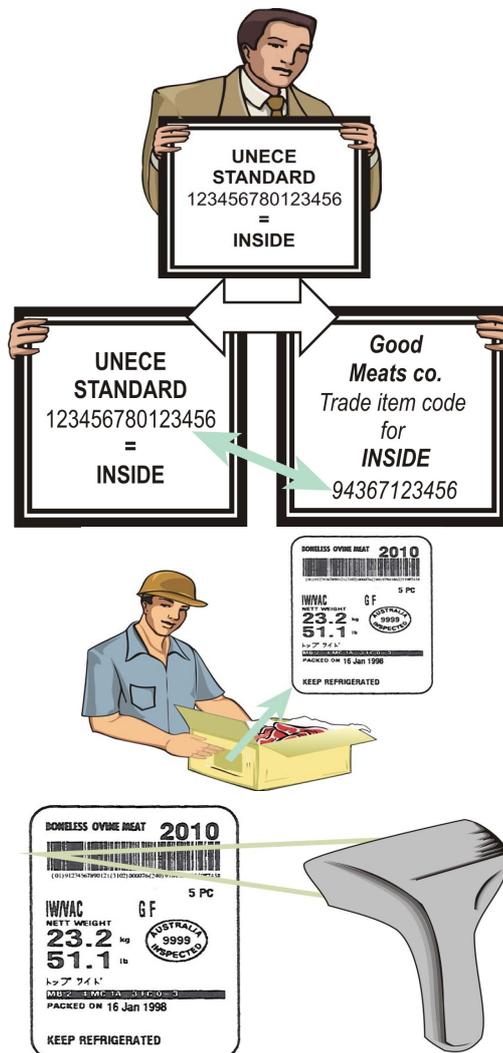
1) Le client commande en utilisant la norme CEE-ONU et le système du codage.

2) Au reçu de la commande, le fournisseur convertit les codes CEE-ONU dans ses propres codes commerciaux (numéro d'article commercial international).

3) Le fournisseur livre la commande au client. Le code-barres GS1-128 est appliqué aux marchandises.

4) À la réception de la marchandise, le client effectue une lecture optique du code-barres GS1-128, ce qui entraîne la mise à jour automatique des données commerciales, logistiques et administratives.

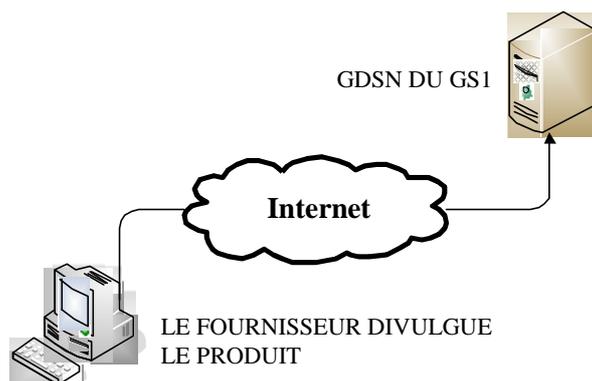
5) Le flux des marchandises portant un code GS1 peut être associé à l'échange de données informatisé.



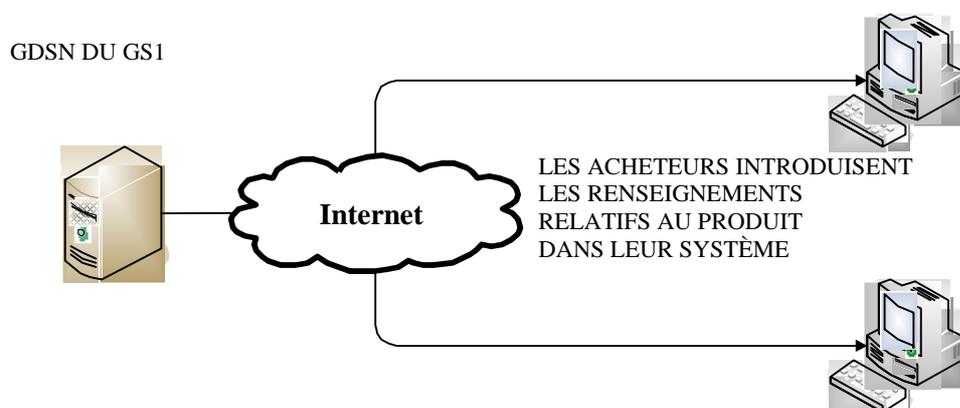
### Exemple 3

#### 4. Utilisation des définitions des découpes de viande de la CEE-ONU dans le GDSN

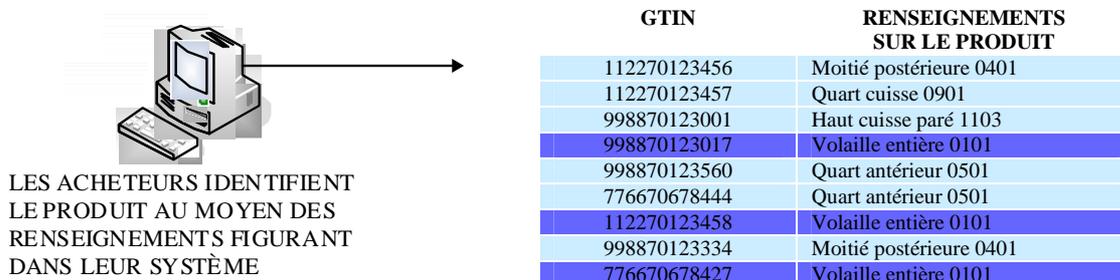
1) Les fournisseurs publient ou mettent à jour les renseignements concernant un produit dans le GDSN et utilisent la définition appropriée de la découpe de viande selon la CEE pour définir la découpe de viande du produit en utilisant l'attribut de la découpe de viande dans le GDSN.



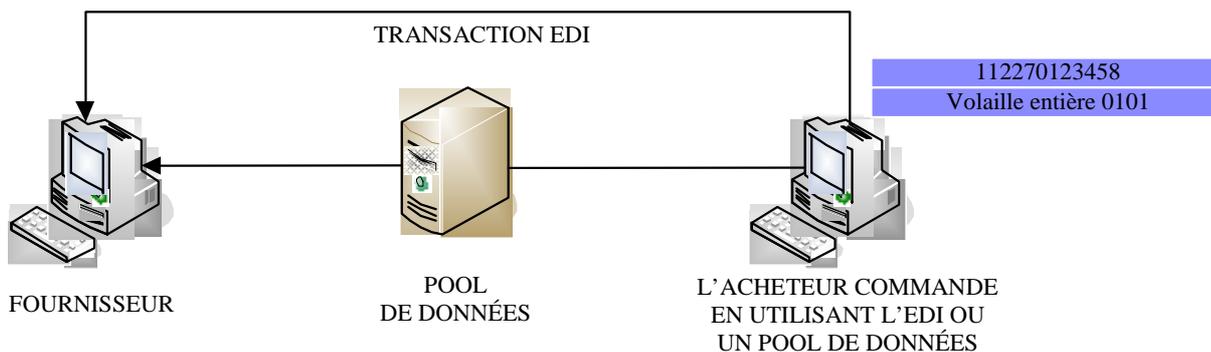
2) Les acheteurs intéressés utilisent les renseignements relatifs à la découpe de viande et autres renseignements relatifs au produit mis au point par la CEE et divulgués dans le GDSN pour synchroniser les renseignements relatifs aux produits dans leurs propres systèmes d'information.



3) Les acheteurs utilisent les renseignements relatifs à la découpe de viande selon la CEE dans leurs systèmes d'information pour identifier au moyen du GTIN les produits qu'ils veulent commander.



4) Les acheteurs utilisent le GTIN du produit et les renseignements associés pour commander le produit auprès du fournisseur en utilisant des pools de données compatibles avec l'EDI ou le GDSN.



## Annexe II

### ADRESSES

#### **Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)**

Groupe des normes agricoles  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
SUISSE

Tél.: +41 22 917 1366

Fax: +41 22 917 0629

Courriel: [agristandards@unece.org](mailto:agristandards@unece.org)  
[www.unece.org/trade/agr](http://www.unece.org/trade/agr)

#### **AUS-MEAT Ltd**

Unit 1 / 333 Queensport Road North  
Murarrie  
Queensland 4172  
AUSTRALIE

Tél.: +61 7 33 61 92 00

Fax: +61 7 33 61 92 22

Courriel: [ausmeat@ausmeat.com.au](mailto:ausmeat@ausmeat.com.au)  
[www.ausmeat.com.au/](http://www.ausmeat.com.au/)

#### **GS1 International**

Blue Tower  
Avenue Louise, 326  
B-1050 Bruxelles  
Belgique

Tél.: +32 2 788 7800

Fax: +32 2 788 7899

[www.gs1.org/contact/](http://www.gs1.org/contact/)

#### **Institut national russe de recherche pour l'aviculture (VNII Ptitsepererabatyvay uschei Promychnosti P/o Rzhavki)**

Rzhavki Village  
141552, district de Solnechnogorsk,  
Région de Moscou,  
RUSSIE

Tél.: +7 095 535 15 38

Fax: +7 095 534 47 12

Courriel: [vnipp@orc.ru](mailto:vnipp@orc.ru)

#### **United States Department of Agriculture (USDA)**

Agricultural Marketing Service  
Livestock and Seed Program  
1400 Independence Ave., S.W.  
Washington D.C. 20250 0259  
ÉTATS-UNIS

Tél.: +1 202 720 5705

Fax: +1 202 720 3499

Courriel: [craig.morris@usda.gov](mailto:craig.morris@usda.gov)  
[www.ams.usda.gov/](http://www.ams.usda.gov/)

-----